

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à treize heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au Pôle Domotique et Santé, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sylvie BOURDIER, Mme Mary-Line COINDAT, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Benoît LASCOUX, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, Mme Sabine ADRIEN à Mme Corinne TONDUF, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Henri LECLERE à M. Christophe MOUTAUD, Mme Claire MORY à M. Benoît LASCOUX, Mme Véronique VADIC à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Alex AUCOUTURIER, M. François BARNAUD à Mme Corinne COMMERNAT, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Célia BOIRON, M. Patrick ROUGEOT, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe PONSARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 18

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : M. Michel PASTY

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/05/22

Le procès-verbal précité est adopté à l'unanimité.

2- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

2-1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

2-1-1. BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°103/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-2. BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (Délibération n°104/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISES dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-3. BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER (Délibération n°105/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe PARC ANIMALIER, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-4. BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (Délibération n°106/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-5. BUDGET ANNEXE – ECOVILLAGE (Délibération n°107/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ECOVILLAGE, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-6. BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (Délibération n°108/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ZONES D'ACTIVITES, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-7. BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES (Délibération n°109/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EAUX PLUVIALES URBAINES dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-8. BUDGET ANNEXE – SPANC (Délibération n°110/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-9. BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (Délibération n°111/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe TRANSPORTS PUBLICS, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-10. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (Délibération n°112/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EAU POTABLE EN REGIE, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-11. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION (Délibération n°113/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent, que le compte de gestion du Budget Annexe EAU POTABLE EN DELEGATION, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-12. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE (Délibération n°114/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ASSAINISSEMENT EN REGIE, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-1-13. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN DELEGATION (Délibération n°115/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ASSAINISSEMENT EN DELEGATION, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2-2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

1- ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

M. Eric CORREIA, Président, propose la désignation de M. Eric BODEAU comme Président de séance.

M. Eric BODEAU est désigné Président de séance.

Préambule : Document de synthèse destiné à présenter le résultat de clôture budgétaire, le compte administratif s'appuie sur la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Il reflète donc le cycle annuel de fonctionnement de la collectivité.

Le compte de gestion, produit par le comptable public, explicite, quant à lui, les conditions d'élaboration de ce résultat et offre en complément une photographie du patrimoine de la collectivité.

Ces deux documents de clôture budgétaire sont donc complémentaires et doivent impérativement être concordants.

En termes de calendrier, le compte administratif doit réglementairement être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1, après production du compte de gestion du comptable. Son adoption est obligatoire, puisqu'elle seule permet l'arrêté des comptes de l'exercice visé.

Le Président, Eric CORREIA sort de la salle et ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

2-2-1. BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°116/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)
(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	1 745 317,41 €	2 625 912,61 €	1 938 488,98 €	73,82%	013	280 877,82 €	5 310,45 €	125 005,42 €	
012	5 598 164,52 €	6 229 695,01 €	5 718 487,82 €	91,79%	70	717 903,95 €	882 025,85 €	798 459,60 €	90,53%
014	4 866 251,57 €	4 891 828,57 €	4 513 526,87 €	92,27%	73	13 678 868,05 €	14 943 782,01 €	15 753 701,03 €	105,28%
65	5 274 847,22 €	5 540 456,35 €	5 531 361,61 €	99,84%	74	4 786 503,42 €	4 021 867,98 €	4 186 373,52 €	104,09%
66	129 911,24 €	123 100,00 €	110 030,66 €	89,38%	75	288 862,42 €	377 542,56 €	349 356,88 €	92,53%
67	552 166,62 €	1 468 998,38 €	1 012 539,93 €	68,93%	77	187 673,44 €	122 275,77 €	291 681,31 €	238,54%
68	16 807,50 €	12 218,54 €	3 218,54 €	24,34%					
022		1 436,31 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES	18 183 446,08 €	20 893 445,78 €	18 827 454,21 €	90,11%	TOTAL OPERATIONS REELLES	19 940 659,10 €	20 372 804,62 €	21 504 577,76 €	105,56%
023		1 630 369,28 €							
042	1 098 505,30 €	836 000,00 €	835 997,12 €	100,00%	042	119 400,00 €			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1 098 505,30 €	2 466 369,28 €	835 997,12 €	33,90%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	119 400,00 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	19 281 971,38 €	23 360 015,06 €	19 663 451,33 €	84,18%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	20 060 059,10 €	23 340 015,06 €	21 504 577,76 €	92,06%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + BAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + BAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16	998 809,02 €	901 169,48 €	892 941,62 €	99,09%	10	361 779,29 €	200 000,00 €	230 312,01 €	115,16%
20	86 550,96 €	163 554,51 €	41 759,44 €	25,53%	13	1 155 798,01 €	992 718,97 €	997 367,52 €	100,47%
204	110 889,32 €	860 821,14 €	419 633,20 €	48,75%	16	5 840,00 €	6 800,00 €	3 840,00 €	56,47%
21	238 022,20 €	570 902,31 €	70 873,64 €	12,35%	23		82 891,97 €	82 891,97 €	100,00%
23	692 437,13 €	1 152 550,11 €	282 581,37 €	24,52%	27		196 648,53 €	196 648,53 €	100,00%
26	99 960,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%					
27	227 470,13 €	228 493,09 €	7 576,00 €	3,32%					
4581					4582				
TOTAL OPERATIONS REELLES	2 454 138,76 €	3 882 490,64 €	1 720 065,27 €	44,30%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 523 417,30 €	1 479 059,47 €	1 511 040,03 €	102,16%
040					021		1 630 369,28 €		0,00%
					040	1 098 505,30 €	836 000,00 €	835 997,13 €	100,00%
041	1 169 900,69 €				041	1 169 900,69 €			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1 289 300,69 €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	2 268 405,99 €	2 466 369,28 €	835 997,13 €	35,90%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 743 439,45 €	3 945 425,75 €	1 720 065,27 €	43,60%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 791 823,29 €	3 948 425,75 €	2 347 057,16 €	57,49%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	1 840 926.43 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 987 210.44 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	4 828 136.87 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	626 991.88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 62 938.11 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	564 053.77 €

+

Restes à réaliser 2021 – recettes	67 651.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	418 183.25 €
Solde des restes à réaliser 2021.....	- 350 532.25 €

=

Résultat d'investissement 2021 cumulé	213 521.53 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Principal.**

2-2-2. BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (Délibération n°117/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	216 378.80 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	216 378.80 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	8 682.94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 202 298.99 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 193 616.05 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	7 317.88 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	22 746.67 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 15 428.79 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 209 044.84 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises.**

2-2-3. BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER (Délibération n°118/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	235 574,51 €	306 416,00 €	267 801,50 €	87,40%	013	2 464,00 €		14 763,40 €	
012	318 469,64 €	340 450,00 €	301 957,42 €	88,69%	70	527 655,18 €	565 000,00 €	467 226,05 €	82,69%
65	0,98 €	45 006,00 €	0,93 €	0,00%	74				
66	17 219,23 €	16 663,12 €	14 192,51 €	85,17%	75	2,70 €		2,08 €	
67					77	156 958,88 €	323 722,00 €	276 975,44 €	85,56%
68	6 075,00 €	286,88 €	286,88 €	100,00%					
022		143 700,00 €		0,00%					
TOTAL OPERATIONS REELLES	577 339,36	852 522	584 239,24	68,53%	TOTAL OPERATIONS REELLES	687 080,76 €	888 722,00 €	758 966,97 €	85,40%
023									
042	35 000,03 €	36 000,00 €	30 561,37 €	84,89%	042	1101,5			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	35 000,03	36 000,00 €	30 561,37 €	84,89%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1 101,50 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	612 339,39 €	888 522,00 €	614 800,61 €	69,19%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	688 182,26 €	888 722,00 €	758 966,97 €	85,40%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16	101 191,88 €	106 000,00 €	99 673,43 €	94,03%	10	72 335,05 €	75 842,87 €	75 842,87 €	100,00%
20		1 500,00 €	1 278,00 €	85,20%	13		18 800,00 €		0,00%
21	19 905,20 €	5 000,00 €	2 580,00 €	51,60%					
23		86 000,00 €	490,75 €	0,57%					
TOTAL OPERATIONS REELLES	121 097,08 €	198 500,00 €	104 022,18 €	52,40%	TOTAL OPERATIONS REELLES	72 335,05 €	94 642,87 €	75 842,87 €	80,14%
					021		143 700,00 €		
040					040	35 000,03 €	36 000,00 €	30 561,37 €	84,89%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	1 101,50 €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	35 000,03 €	179 700,00 €	30 561,37 €	17,01%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122 198,58 €	274 342,87 €	104 022,18 €	37,92%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	107 335,08 €	274 342,87 €	106 404,24 €	38,79%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	144 166.36 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	144 166.36 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	2 382.06 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 75 842.87 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 73 460.81 €

+

Restes à réaliser 2021 – recettes	25 051.96 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	84 628.16 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 59 576.20 €

=

Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 133 037.01 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe Parc Animalier.**

2-2-4. BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (Délibération n°119/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	102 679,16 €	163 130,00 €	118 189,52 €	72,45%	70	174 915,98 €	181 300,00 €	155 240,79 €	85,63%
65					75		600,00 €	868,79 €	144,80%
66	19 644,18 €	17 600,00 €	16 576,22 €	94,18%	77	62 202,40 €	102 330,00 €	894,02 €	0,87%
67									
TOTAL OPERATIONS REELLES	122 323,34 €	180 730,00 €	134 765,74 €	74,57%	TOTAL OPERATIONS REELLES	237 118,38 €	284 230,00 €	157 003,60 €	55,24%
023		99 200,00 €							
042	4 199,08 €	4 300,00 €	1 732,14 €	40,28%					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	4 199,08 €	103 500,00 €	1 732,14 €	1,67%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	126 522,42 €	284 230,00 €	136 497,88 €	48,02%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	237 118,38 €	284 230,00 €	157 003,60 €	55,24%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16	142 524,22 €	73 000,00 €	70 354,09 €	96,38%	10	185 789,84 €	138 325,14 €	138 325,14 €	100,00%
21		5 500,00 €		0,00%	13				#DIV/0!
23	24 029,05 €	25 000,00 €		0,00%	16				#DIV/0!
TOTAL OPERATIONS REELLES	166 553,27 €	103 500,00 €	70 354,09 €	67,97%	TOTAL OPERATIONS REELLES	185 789,84 €	138 325,14 €	138 325,14 €	100,00%
					#DIV/0!		99 200,00 €		0,00%
					#DIV/0!	4 199,08 €	4 300,00 €	1 732,14 €	40,28%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €	#DIV/0!	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	4 199,08 €	103 500,00 €	1 732,14 €	1,67%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	166 553,27 €	241 825,14 €	70 354,09 €	29,09%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	189 988,92 €	241 825,14 €	140 057,28 €	57,92%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	20 505.72 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	20 505.72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	69 703.19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 138 325.14 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 68 621.95 €

+

Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	26 794.87 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 26 794.87 €

=

Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 95 416.82 €
--	----------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe Equipements et Sites Divers.**

2-2-5. BUDGET ANNEXE – ECOVILLAGE (Délibération n°120/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

		SECTION DE FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES		CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	
011	Charges à caractère général					77 Produits exceptionnels					
66	Charges financières	735,10 €	850,00 €	792,16 €	93,20%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		735,10 €	850,00 €	792,16 €	93,20%						
023	Virement à l'investissement		1 751,01 €		0,00%						
042	Transferts entre sections	128 061,13 €	128 796,23 €	128 796,23 €	100,00%	Transferts entre sections	128 796,23 €	129 646,23 €	129 588,39 €	99,96%	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement	735,10 €	850,00 €	792,16 €	93,20%	Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement	735,10 €	850,00 €	792,16 €	93,20%	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		128 796,23 €	131 397,24 €	129 588,39 €	98,62%		129 531,33 €	130 496,23 €	130 380,55 €	99,91%	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		129 531,33 €	132 247,24 €	130 380,55 €	98,59%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	129 531,33 €	132 247,24 €	130 380,55 €	98,59%	

		SECTION D'INVESTISSEMENT					RECETTES				
DEPENSES		CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	
16	Emprunts et dettes	14 163,04 €	10 000,00 €	6 783,84 €	67,84%	16 Emprunts à mobiliser	14 335,43 €	10 850,00 €	7 576,00 €	69,82%	
10	Stocks			129 588,39 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES		14 163,04 €	10 000,00 €	136 372,23 €	1363,72%		14 335,43 €	10 850,00 €	7 576,00 €	69,82%	
040	Transferts entre sections	128 796,23 €	129 646,23 €		0,00%	021 Virement du fonctionnement		1 751,01 €		0,00%	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		128 796,23 €	129 646,23 €	- €	0,00%	040 Transferts entre sections	128 061,13 €	128 796,23 €	128 796,23 €	100,00%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		142 959,27 €	141 397,24 €	136 372,23 €	1363,72%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	142 396,56 €	141 397,24 €	136 372,23 €	96,45%	

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 20210.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté 1 751.01 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé 1 751.01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 20210.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté - 1751.01 €
Solde d'exécution d'investissement 2021 - 1751.01 €

+

Restes à réaliser 2021 – recettes 0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses..... 0.00 €
Solde des restes à réaliser 20210.00 €

=

Résultat d'investissement 2021 cumulé - 1751.01 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe ECOVILLAGE.*

2-2-6. BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (Délibération n°121/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011 Charges à caractère général	9 584,68 €	50 000,00 €	15 474,00 €	30,95%	Produits des services		112 290,14 €	570 426,50 €	
66 Charges financières	33 689,76 €	36 984,53 €	34 427,09 €	93,09%	Autres produits de gestion courante	5 335,52 €	5 356,91 €	5 356,91 €	100,00%
68 Dotations aux provisions		15,47 €	15,47 €	100,00%	Produits exceptionnels		84 358,39 €		0,00%
TOTAL OPERATIONS REELLES	43 274,44 €	87 000,00 €	49 916,56 €	57,38%	TOTAL OPERATIONS REELLES	5 335,52 €	202 005,44 €	575 783,41 €	285,03%
023 Virement à l'investissement		7 337 686,82 €		0,00%					
042 Transferts entre sections	12 325 524,30 €	12 565 447,27 €	12 368 798,74 €	98,44%	Transferts entre sections	12 368 798,74 €	12 455 798,74 €	11 950 890,88 €	95,95%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement	33 689,76 €	37 000,00 €	34 427,09 €	93,05%	Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement	33 689,76 €	37 000,00 €	34 427,09 €	93,05%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	12 359 214,06 €	19 940 134,09 €	12 403 225,83 €	62,20%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	12 402 488,50 €	12 492 798,74 €	11 985 317,97 €	95,94%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	12 402 488,50 €	20 027 134,09 €	12 453 142,39 €	62,18%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	12 407 824,02 €	20 027 134,09 €	12 561 101,38 €	62,72%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16 Emprunts et dettes	164 554,56 €	332 648,53 €	327 764,58 €	98,53%	Emprunts à mobiliser	153 134,70 €	217 643,09 €		0,00%
TOTAL OPERATIONS REELLES	164 554,56 €	332 648,53 €	327 764,58 €	98,53%	TOTAL OPERATIONS REELLES	153 134,70 €	217 643,09 €	- €	0,00%
040 Transferts entre sections	12 368 798,74 €	12 455 798,74 €	11 950 890,88 €	95,95%	Virement du fonctionnement		7 337 686,82 €		0,00%
041 Opérations patrimoniales				#DIV/0!	Transferts entre sections	12 325 524,30 €	12 565 447,27 €	12 368 798,74 €	98,44%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	12 368 798,74 €	12 455 798,74 €	11 950 890,88 €	95,95%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	12 325 524,30 €	19 903 134,09 €	12 368 798,74 €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 533 353,30 €	20 120 777,18 €	12 278 655,46 €	61,02%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 478 659,00 €	20 120 777,18 €	12 368 798,74 €	61,47%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	107 958.99 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	7 332 329.91 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	7 440 288.90 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	90 143.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 7 332 329. 91 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 7 242 186.63 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 7 242 186.63 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe ZONE D'ACTIVITES.**

2-2-7. BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES (Délibération n°122/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	31 931,80 €	297 092,00 €	295 651,17 €	99,52%	74			2 544,96 €	
012	11 742,00 €	18 363,00 €	18 363,00 €	100,00%	75	271,84 €			
					77	47 035,56 €	315 455,00 €	315 455,00 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS REELLES	43 673,80 €	315 455,00 €	314 014,17 €	99,54%	TOTAL OPERATIONS REELLES	47 307,40 €	315 455,00 €	317 999,96 €	100,00%
023	- €		- €						
042									
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	43 673,80 €	315 455,00 €	314 014,17 €	99,54%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	47 307,40 €	315 455,00 €	317 999,96 €	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
23		3 633,60 €	3 003,60 €				3 633,60 €	4 126,31 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	- €	3 633,60 €	3 003,60 €	82,66%	TOTAL OPERATIONS REELLES	- €	3 633,60 €	4 126,31 €	113,56%
					021				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	3 633,60 €	3 003,60 €	82,66%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	3 633,60 €	4 126,31 €	113,56%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2021	3 985.79 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2021 cumulé	3 985.79 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	1 122.71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	1 122.71 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	1 122.71 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Annexe Eau Pluviales Urbaines.**

2-2-8. BUDGET ANNEXE – SPANC (Délibération n°123/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	6 747,90 €	7 563,86 €	6 858,05 €	90,67%	013	400,00 €		1 268,85 €	
012	48 259,57 €	51 771,91 €	49 980,96 €	96,54%	70	34 726,88 €	31 020,00 €	42 513,20 €	137,05%
014					74				
65	0,82 €	854,26 €	849,11 €	99,40%	75	1,89 €		1,64 €	
67	10 800,00 €	11 650,00 €	10 970,00 €	94,16%	77	26 520,00 €	29 200,00 €	29 225,00 €	100,09%
68		664,70 €	- €	0,00%					
TOTAL OPERATIONS REELLES	65 808,29 €	72 504,73 €	68 658,12 €	94,69%	TOTAL OPERATIONS REELLES	61 648,77 €	60 220,00 €	73 008,69 €	121,24%
023									
042	466,03 €	466,10 €	466,10 €	100,00%					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	466,03 €	466,10 €	466,10 €	100,00%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	66 274,32 €	72 970,83 €	69 124,22 €	94,73%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	61 648,77 €	72 970,83 €	73 008,69 €	100,05%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16		2 550,00 €		0,00%	16		2 550,00 €		
21		11 368,50 €		0,00%					
4581	61 200,00 €	97 827,15 €	35 955,73 €	36,75%	4582	92 727,15 €	66 300,00 €	4 428,58 €	6,68%
TOTAL OPERATIONS REELLES	61 200,00 €	111 745,65 €	35 955,73 €	32,18%	TOTAL OPERATIONS REELLES	92 727,15 €	68 850,00 €	4 428,58 €	6,43%
					021				
					040	466,03 €	466,10 €	466,10 €	100,00%
041					041				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	466,03 €	466,10 €	466,10 €	100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 200,00 €	111 745,65 €	35 955,73 €	32,18%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	93 193,18 €	111 745,65 €	4 894,68 €	4,38%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	3 884.47 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	12 750.83 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	16 635.30 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 31 061.05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	42 429.55 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	11 368.50 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	11 368.50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget SPANC.**

2-2-9. BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (Délibération n°124/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales
- 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	1 130 887,94 €	1 495 508,95 €	1 297 544,66 €	86,76%	013	4 400,64 €		12 556,62 €	
012	355 767,31 €	437 557,43 €	404 846,72 €	92,52%	70	45 405,50 €	80 000,00 €	89 602,55 €	112,00%
014					73	1 048 394,34 €	1 100 000,00 €	1 114 994,96 €	101,36%
65	4,06 €	6,00 €	0,84 €	14,00%	74	590 857,45 €	595 447,25 €	586 582,35 €	98,51%
66	28 192,30 €	24 720,72 €	22 162,13 €	89,45%	75			0,54 €	
67	1 647,22 €	1 000,00 €	654,56 €	65,46%	77	17 881,03 €		3 002,28 €	
68					78				
022					78				
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 516 498,83 €	1 958 793,10 €	1 725 208,91 €	88,08%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 706 938,96 €	1 775 447,25 €	1 806 739,30 €	101,76%
023		191 000,00 €							
042	70 593,65 €	72 366,00 €	72 365,09 €	100,00%					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	70 593,65 €	263 366,00 €	72 365,09 €	27,48%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 587 092,48 €	2 222 159,10 €	1 797 574,00 €	80,89%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 706 938,96 €	2 222 159,10 €	1 806 739,30 €	81,31%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16	214 102,80 €	191 000,00 €	186 209,78 €	97,49%	10	145 407,71 €	128 300,77 €	128 300,77 €	100,00%
20	15 900,00 €				16	69 000,00 €			
204									
21	13 780,07 €	39 713,87 €	24 218,87 €	60,98%					
23	170 475,04 €	53 311,50 €	7 320,46 €	13,73%					
27									
TOTAL OPERATIONS REELLES	414 257,91 €	284 025,37 €	217 749,11 €	76,67%	TOTAL OPERATIONS REELLES	214 407,71 €	128 300,77 €	128 300,77 €	100,00%
					021		191 000,00 €		
					040	70 593,65 €	72 366,00 €	72 365,09 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	70 593,65 €	263 366,00 €	72 365,09 €	27,48%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	414 257,91 €	376 666,77 €	217 749,11 €	57,81%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	285 001,36 €	391 666,77 €	200 665,86 €	51,23%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	9 165.30 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	446 711.85 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	455 877.15 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 17 083.25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 92 641.40 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 109 724.65 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	8 112.52 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 8 112.52 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 117 837.17 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Transports Publics.**

2-2-10. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (Délibération n°125/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

		SECTION DE FONCTIONNEMENT				RECETTES				% de réalisation
DEPENSES		CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	Charges à caractère général	415 444,82 €	1 169 154,00 €	669 379,59 €	57,25%	013	291,70 €		1 844,00 €	
012	Charges de personnels et assimilées	82 231,22 €	430 751,00 €	336 193,20 €	78,05%	70	830 335,98 €	1 803 140,00 €	1 401 063,96 €	77,70%
014	Affectation de produits	102 339,00 €	176 000,00 €	37 811,75 €		73				
65	Autres charges de gestion courante	88,00 €	10 606,00 €		0,00%	74				
66	Charges financières	843,97 €	36 006,00 €	17 310,01 €	48,08%	75	17,44 €		1 095,18 €	
67	Charges exceptionnelles	12 476,03 €	8 455,00 €	8 014,54 €	94,79%	77	581 997,93 €		1 113,77 €	#DIV/0!
68	Dotations aux provisions									
022	Dépenses imprévues		32 984,67 €		0,00%					
TOTAL OPERATIONS REELLES		613 423,04 €	1 863 956,67 €	1 048 709,09 €	57,34%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 412 643,05 €	1 803 140,00 €	1 405 116,91 €	77,93%
023	Virement à l'investissement		262 630,22 €							
042	Transferts entre sections	193 291,70 €	360 000,00 €	183 896,05 €		042	11 418,58 €	66 100,00 €	54 089,89 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		193 291,70 €	622 630,22 €	183 896,05 €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	11 418,58 €	66 100,00 €	54 089,89 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		806 714,74 €	2 486 586,89 €	1 252 605,14 €	50,37%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 424 061,63 €	2 486 586,89 €	1 459 206,80 €	58,68%

		SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES				% de réalisation
DEPENSES		CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	2 732,91 €	65 000,00 €	26 670,40 €	41,03%	10	538 892,03 €			0,00%
20	Immobilisations incorporelles	7 577,50 €	61 920,00 €	5 202,00 €	8,40%	13	26 947,10 €	1 213 732,38 €	128 792,85 €	10,38%
21	Immobilisations corporelles	20 731,34 €	107 505,86 €	49 665,24 €	46,20%	16		667 959,50 €	565 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	135 001,22 €	2 785 465,52 €	661 939,92 €	23,78%					
TOTAL OPERATIONS REELLES		166 042,97 €	3 019 891,38 €	743 477,56 €	24,62%	TOTAL OPERATIONS REELLES	565 839,13 €	1 881 691,88 €	693 792,85 €	28,35%
040	Transferts entre sections	11 418,58 €	66 100,00 €	54 089,89 €	81,83%	021	262 630,22 €	360 000,00 €	183 896,05 €	33,24%
041	Opérations patrimoniales					040	193 291,70 €			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		11 418,58 €	66 100,00 €	54 089,89 €	81,83%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	193 291,70 €	622 630,22 €	183 896,05 €	22,54%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		177 461,55 €	3 687 660,66 €	797 567,45 €	21,75%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	759 130,83 €	2 504 322,10 €	877 688,90 €	26,89%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	206 601.66 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	617 346.89 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	823 948.55 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	80 121.45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	581 669.23 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	661790.73 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	1 378 593.77 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	1 783 437.46 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 404 843.69 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	256 947.04 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Eau Potable en Régie.**

2-2-11. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION (Délibération n°126/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation
011	105 382,57 €	159 713,69 €	100 790,04 €	63,11%	Produits des services	800 568,19 €	800 000,00 €	488 356,02 €	61,04%
012	35 208,00 €	49 569,00 €	48 387,00 €	97,62%	Produits financiers			401,92 €	
66	33 418,32 €	37 100,00 €	28 106,66 €	75,76%	Produits exceptionnels	532 007,01 €			
67									
68		54 334,36 €	47 051,17 €	86,60%					
022		14 586,31 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES	174 008,89 €	315 303,36 €	224 334,87 €	71,15%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 332 575,20 €	800 000,00 €	488 757,94 €	61,09%
023		434 170,51 €							
042	427 262,00 €	430 000,00 €	427 501,00 €	99,42%	Transferts entre sections	36 238,96 €	36 238,96 €	36 238,96 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	427 262,00 €	864 170,51 €	427 501,00 €	49,47%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	36 238,96 €	36 238,96 €	36 238,96 €	100,00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	601 270,89 €	1 179 473,87 €	651 835,87 €	55,26%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 368 814,16 €	1 179 473,87 €	524 996,90 €	44,51%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation
020					Dotations, fonds divers et réserves		424 308,36 €	424 308,36 €	100,00%
10	484 872,40 €				Subventions d'investissement	197 219,28 €	194 200,00 €		0,00%
16	173 106,58 €	162 000,00 €	152 124,82 €	93,90%	Remboursement prêts	81 041,92 €			
20		230 000,00 €							
21	1 225,00 €	25 000,00 €							
23	268 941,49 €	770 578,68 €	424 916,82 €	55,14%					
TOTAL OPERATIONS REELLES	928 145,47 €	1 187 578,68 €	577 041,64 €	48,59%	TOTAL OPERATIONS REELLES	278 261,20 €	618 508,36 €	424 308,36 €	68,60%
040		36 238,96 €	36 238,96 €	100,00%	Virement du fonctionnement	427 262,00 €	434 170,51 €	427 501,00 €	99,42%
041					Transferts entre sections		430 000,00 €		
					Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	36 238,96 €	36 238,96 €	36 238,96 €	100,00%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	427 262,00 €	864 170,51 €	427 501,00 €	49,47%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	964 384,43 €	1 482 678,87 €	613 280,60 €	41,36%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	705 523,20 €	1 482 678,87 €	851 809,36 €	57,45%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	- 126 838.97 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	343 234.91 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	216 395.94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	238 528.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 258 861.23 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 20 332.47 €
+	
Restes à réaliser 2021 – recettes	79 122.50 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	205 796.99 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 126 674.49 €
=	
Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 147 006.96 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Eau Potable en Délégation.**

2-2-12. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE (Délibération n°127/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	
011	Charges à caractère Général	422 353,92 €	405 937,66 €	375 167,84 €	92,42%	70	Produits des services	510 704,16 €	584 506,75 €	90,72%
012	Charges de personnels et assimilées	49 542,00 €	55 916,00 €	46 270,00 €	82,75%	74	Subvention d'exploitation	26 329,77 €	6 561,30 €	
014	Atténuation de produits	41 092,00 €	50 000,00 €	15 281,00 €	30,56%	75	Autres produits de gestion courante	26 329,77 €		
65	Autres charges de gestion courante		21,42 €	21,42 €	100,00%	77	Produits exceptionnels	555 029,10 €	79,02 €	
66	Charges financières	63 502,38 €	80 500,00 €	79 419,19 €	98,66%					
67	Charges exceptionnelles	8 526,02 €	36 680,92 €	36 013,40 €	98,18%					
68	Dotations aux provisions									
022	Dépenses imprévues		245,90 €		0,00%					
	TOTAL OPERATIONS REELLES	585 016,32 €	629 301,90 €	552 172,85 €	87,74%		TOTAL OPERATIONS REELLES	1 092 063,03 €	644 316,00 €	91,75%
023	Virement à l'investissement									
042	Transferts entre sections	353 000,00 €	340 000,00 €	338 250,05 €	99,49%	042	Transferts entre sections	32 970,70 €	88 693,62 €	64,29%
	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	353 000,00 €	340 000,00 €	338 250,05 €	99,49%		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	32 970,70 €	88 693,62 €	64,29%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	938 016,32 €	969 301,90 €	890 422,90 €	91,86%		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 125 033,73 €	679 840,69 €	70,14%

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	
020	Dépenses imprévues									
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 041,86 €			10	Dotations, fonds divers et réserves				
16	Emprunts et dettes	218 284,61 €	222 000,00 €	221 729,57 €	99,88%	13	Subventions d'investissement	116 029,16 €	107 276,81 €	6,34%
20	Immobilisations incorporelles	1 919,64 €	99 550,00 €	30 154,00 €	30,29%	16	Emprunts à mobiliser	480 000,00 €	153 000,00 €	81,16%
204	Subventions d'équipement									
21	Immobilisations corporelles	8 167,93 €	6 998,04 €	2 916,04 €	41,67%					
23	Immobilisations en cours	537 462,93 €	2 124 049,85 €	715 578,35 €	33,69%					
	TOTAL OPERATIONS REELLES	863 876,97 €	2 452 597,89 €	970 377,96 €	39,57%		TOTAL OPERATIONS REELLES	913 987,97 €	260 276,81 €	13,84%
040	Transferts entre sections	32 970,70 €	137 968,49 €	88 693,62 €	64,29%	021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales					040	Transferts entre sections	353 000,00 €	338 250,05 €	99,49%
	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	32 970,70 €	137 968,49 €	88 693,62 €	64,29%	041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	896 847,67 €	2 590 566,38 €	1 059 071,58 €	40,88%		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	353 000,00 €	340 000,00 €	99,49%
							TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 266 987,97 €	598 526,86 €	23,10%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	- 210 582.21 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	187 017.41 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	- 23 564.80 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 460 544.72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	370 140.30 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 90 404.42 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	2 172 779.06 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	697 554.40 €
Solde des restes à réaliser 2021	1 475 224.66 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	1 384 820.24 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Assainissement en Régie.**

2-2-13. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN DELEGATION (Délibération n°128/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

DEPENSES		SECTION DE FONCTIONNEMENT				RECETTES			
		CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + DM	CA 2021
011	Charges à caractère général	58 106,48 €	76 836,51 €	55 606,82 €	72,37%	70	775 056,37 €	422 490,17 €	59,45%
012	Charges de personnels et assimilées	29 066,00 €	33 620,00 €	33 620,00 €	100,00%	74			
014	Atténuation de produits					75	20,19 €		
65	Autres charges de gestion courante					76		133,97 €	
66	Charges financières	18 311,45 €	17 600,00 €	9 514,60 €	54,06%	77	480 502,50 €		
67	Charges exceptionnelles								
68	Dotations aux provisions								
022	Dépenses imprévues	- €	2 163,49 €		0,00%				
TOTAL OPERATIONS REELLES		105 483,93 €	130 220,00 €	98 741,42 €	75,83%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 255 579,06 €	422 624,14 €	59,47%
023	Virement à l'investissement		318 368,88 €		0,00%				
042	Transferts entre sections	433 631,00 €	430 000,00 €	426 788,37 €	99,25%	042	60 566,00 €	60 566,00 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		433 631,00 €	748 368,88 €	426 788,37 €	57,03%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	60 566,00 €	60 566,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		539 114,93 €	878 588,88 €	525 529,79 €	59,82%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 316 145,06 €	483 190,14 €	55,00%

DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES			
		CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021	% de réalisation	Chapitres	CA 2020	BP 2021 + RAR + DM	CA 2021
020	Dépenses imprévues								
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 112,19 €				10		669 632,25 €	100,00%
16	Emprunts et dettes	138 957,79 €	127 000,00 €	123 182,51 €	96,99%	13		54 366,20 €	38,42%
20	Immobilisations incorporelles	575,00 €	124 425,00 €	2 450,00 €	1,97%	16			
21	Immobilisations corporelles	5 191,84 €	5 000,00 €		0,00%	27	101 620,71 €		
23	Immobilisations en cours	484 297,39 €	587 327,08 €	358 997,60 €	61,12%				
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 129 134,21 €	843 752,08 €	484 630,11 €	57,44%	TOTAL OPERATIONS REELLES	101 620,71 €	723 998,45 €	89,34%
040	Transferts entre sections	60 566,00 €	60 566,00 €	60 566,00 €	100,00%	021		318 368,88 €	
041	Opérations patrimoniales					040	433 631,00 €	426 788,37 €	99,25%
						041			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		60 566,00 €	60 566,00 €	60 566,00 €	100,00%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	433 631,00 €	426 788,37 €	57,03%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 189 700,21 €	1 568 766,58 €	545 196,11 €	34,98%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	535 251,71 €	1 150 786,82 €	73,83%

■ RESULTAT 2021 CONSTATE

Résultat d'exploitation 2021	- 42 339.65 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	107 397.88 €
Résultat d'exploitation 2021 cumulé	65 058.23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	605 590.71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté	- 654 448.50 €
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 48 857.79 €

	+
Restes à réaliser 2021 – recettes	0.00 €
Restes à réaliser 2021 – dépenses.....	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

	=
Résultat d'investissement 2021 cumulé	- 48 857.79 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent le Compte Administratif de l'année 2021 du Budget Assainissement en Délégation.**

RETOUR DU PRESIDENT DANS LA SALLE.

2-3- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DEFINITIFS

Préambule : Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et reports, soit :

- *le résultat de fonctionnement cumulé,*
- *le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).*

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Dans ce cas, le Conseil Communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant.

2-3-1. BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°129/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le Budget Principal, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	19 663 651,33	G	21 504 577,76	1 840 926,43	
	Section d'investissement	B	1 720 065,27	H	2 347 057,15	626 991,88	

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 987 210,44 (si excédent)	2 987 210,44	
	Report en section d'Investissement (001)	D	62 938,11 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-62 938,11	

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		21 446 654,71		26 838 845,35	FONCT	4 828 136,87
	(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	564 053,77
					TOTAL	5 392 190,64

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F	418 183,25	L	67 651,00	-350 532,25	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	418 183,25	(K+L)	67 651,00	-350 532,25	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E)	19 663 651,33	(G+I+K)	24 491 788,20	4 828 136,87	
	Section d'investissement	(B+D+F)	2 201 186,63	(H+J+L)	2 414 708,15	213 521,52	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	21 864 837,96	(G+H+I+J+K+L)	26 906 496,35	5 041 658,39	

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé..... (+) 4 828 136.87 €

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (+) 564 053.77 €

+

Solde des restes à réaliser 2021 (-) 350 532.25 €

EXCEDENT de financement cumulé de la section d'investissement..... (+) 213 521.52 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2021 du Budget Principal, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2021 4 828 136.87 €

Report au compte 001 – recettes d'investissement du budget 2021 564 053.77 €

2-3-2. BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (Délibération n°130/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget Annexe Immobilier d'Entreprises, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 437 239,74	G 2 653 618,54	216 378,80
	Section d'investissement	B 296 850,08	H 305 533,02	8 682,94

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 202 298,99 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	-202 298,99

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	(A+B+C+D)	2 936 388,81	(G+H+I+J)	FONCT 216 378,80
				INVEST -193 616,05
				TOTAL 22 762,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	0,00
	Section d'investissement	F 22 746,67	L 7 317,88	-15 428,79
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F) 22 746,67	(K+L) 7 317,88	-15 428,79

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E) 2 437 239,74	(G+I+K) 2 653 618,54	216 378,80
	Section d'investissement	(B+D+F) 521 895,74	(H+J+L) 312 850,90	-209 044,84
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F) 2 959 135,48	(G+H+I+J+K+L) 2 966 469,44	7 333,96

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé.....(+)**216 378.80 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (-)**193 616.05 €**

+

Solde des restes à réaliser 2021 (-)**15 428.79 €**

BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement..... (-)**209 044.84 €**

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé.....	(+) 144 166.36 €
Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé	(-) 73 460.81 €
	+
Solde des restes à réaliser 2021	(-) 59 576.20 €
BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement.....	(-) 133 037.01 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *votent la reprise des résultats 2021 du budget Annexe Parc Animalier, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*
- *prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :*

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068 – BP 2022)	133 037.01 €
Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2021	11 129.35 €
Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021	73 460.81 €

2-3-4. BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (Délibération n°132/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget Annexe Equipements et sites divers, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	136 497,88	G	157 003,60	20 505,72	
	Section d'investissement	B	70 354,09	H	140 057,28	69 703,19	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)	0,00	
	Report en section d'Investissement (001)	D	138 325,14 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-138 325,14	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		(A+B+C+D)	345 177,11	(G+H+I+J)	297 060,88	FONCT	20 505,72
						INVEST	-68 621,95
						TOTAL	-48 116,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F	26 794,87	L	0,00	-26 794,87	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	26 794,87	(K+L)	0,00	-26 794,87	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E)	136 497,88	(G+H+K)	157 003,60	20 505,72	
	Section d'investissement	(B+D+F)	235 474,10	(H+J+L)	140 057,28	-95 416,82	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	371 971,98	(G+H+I+J+K+L)	297 060,88	-74 911,10	

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé.....(+) **20 505.72 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (-) **68 621.95 €**

+

Solde des restes à réaliser 2021..... (-) **26 794.87 €**

BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement..... (-) **95 416.82 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Une erreur a été constatée sur la délibération n°53/22 du 07/04/22 concernant l'affectation des résultats provisoires. Un résultat de fonctionnement antérieur reporté a été inscrit, alors que celui-ci est nul.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2021 du budget Annexe Equipements et Sites Divers, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068 – BP 2022)20 505.72 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021 68 621.95 €

Au vu de l'erreur matérielle mentionnée ci-dessus, des ajustements sur les chapitres 002 (recettes de fonctionnement) et le chapitre 10 (dotation, fonds divers et réserves) vont être réalisés, via la Décision Modificative n°2 du 24 juin.

2-3-5. BUDGET ANNEXE – ECOVILLAGE (Délibération n°133/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget Annexe Ecovillage, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	130 380,55	G	130 380,55	0,00	
	Section d'investissement	B	136 372,23	H	136 372,23	0,00	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 751,01 (si excédent)	1 751,01	
	Report en section d'investissement (001)	D	1 751,01 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-1 751,01	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		FONCT	1 751,01
						INVEST	-1 751,01
						TOTAL	0,00
=							
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F		L	0,00	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	0,00	(K+L)	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E)	130 380,55	(G+I+K)	132 131,56	1 751,01	
	Section d'investissement	(B+D+F)	138 123,24	(H+J+L)	136 372,23	-1 751,01	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	268 503,79	(G+H+I+J+K+L)	268 503,79	0,00	

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé.....(+) 1 751.01 €

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (-) 1 751.01 €

Solde des restes à réaliser 2021 () 0.00 €

BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement (-) 1 751.01 €

Les budgets Lotissements ne donnent pas lieu à « affectation du résultat ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2021 1 751.01 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021 1 751.01 €

2-3-6. BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (Délibération n°134/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget Annexe Zones d'Activités, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 453 142,39	G	12 561 101,38	107 958,99
	Section d'investissement	B	12 278 655,46	H	12 368 798,74	90 143,28

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	7 332 329,91 (si excédent)	7 332 329,91
	Report en section d'investissement (001)	D	7 332 329,91 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-7 332 329,91

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		32 064 127,76		32 262 230,03	FONCT	7 440 288,90
	(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	-7 242 186,63
					TOTAL	198 102,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	0,00	(K+L)	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E)	12 453 142,39	(G+I+K)	19 893 431,29	7 440 288,90
	Section d'investissement	(B+D+F)	19 610 985,37	(H+J+L)	12 368 798,74	-7 242 186,63
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	32 064 127,76	(G+H+I+J+K+L)	32 262 230,03	198 102,27

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé..... (+) 7 440 288.90 €

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (-) 7 242 186.63 €

+

Solde des restes à réaliser 2021 () 0.00 €

BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement..... (-) 7 242 186.63 €

Les budgets Lotissements ne donnent pas lieu à « affectation du résultat ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports prévisionnels suivants :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2021 7 440 288.90 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021 7 242 186.63 €

2-3-7. BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES (Délibération n°135/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget Annexe Eaux Pluviales Urbaines, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 314 014,17	G 317 999,96	3 985,79
	Section d'investissement	B 3 003,60	H 4 126,31	1 122,71

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	0,00
	Report en section d'Investissement (001)	D (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	0,00

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	317 017,77 (A+B+C+D)	322 126,27 (G+H+I+J)	FONCT 3 985,79
			INVEST 1 122,71
			TOTAL 5 108,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	0,00
	Section d'investissement	F	L 0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F) 0,00	(K+L) 0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E) 314 014,17	(G+I+K) 317 999,96	3 985,79
	Section d'investissement	(B+D+F) 3 003,60	(H+J+L) 4 126,31	1 122,71
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F) 317 017,77	(G+H+I+J+K+L) 322 126,27	5 108,50

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé.....(+)**3 985.79 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé(+)**1 122.71 €**

+

Solde des restes à réaliser 2021()**0.00 €**

EXCEDENT de financement cumulé de la section d'investissement..... (+)**1 122.71 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe Eaux Pluviales Urbaines, compte tenu des constats précédemment exposés ; et

- prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :

Report au compte 002 – recettes d'exploitation du budget 2021.....3 985.79 €

Report au compte 001 – recettes d'investissement du budget 2021 1 122.71 €

2-3-8. BUDGET ANNEXE – SPANC. (Délibération n°136/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe SPANC, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	69 124,22	G	73 008,69	3 884,47	
	Section d'investissement	B	35 955,73	H	4 894,68	-31 061,05	

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	12 750,83 (si excédent)	12 750,83	
	Report en section d'Investissement (001)	D	(si déficit)	J	42 429,55 (si excédent)	42 429,55	

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		105 079,95		133 083,75	FONCT	16 635,30
	(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	11 368,50
					TOTAL	28 003,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F		L	0,00	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	0,00	(K+L)	0,00	0,00	

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	69 124,22	(G+I+K)	85 759,52	16 635,30	
	Section d'investissement	(B+D+F)	35 955,73	(H+J+L)	47 324,23	11 368,50	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	105 079,95	(G+H+I+J+K+L)	133 083,75	28 003,80	

Résultat d'exploitation 2021 cumulé(+)**16 635.30 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé(+)**11 368.50 €**

+

Solde des restes à réaliser 2021**0.00 €**

EXCEDENT de financement cumulé de la section d'investissement..... **(+) 11 368.50 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe SPANC, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :

Report au compte 002 – recettes d'exploitation du budget 202116 635.30 €

Report au compte 001 – recettes d'investissement du budget 2021 11 368.50 €

2-3-9. BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (Délibération n°137/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe Transports Publics, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 797 574,00	G	1 806 739,30	9 165,30
	Section d'investissement	B	217 749,11	H	200 665,86	-17 083,25

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	446 711,85 (si excédent)	446 711,85
	Report en section d'investissement (001)	D	92 641,40 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-92 641,40

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		2 107 964,51		2 454 117,01	FONCT	455 877,15
	(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	-109 724,65
					TOTAL	346 152,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00
	Section d'investissement	F	8 112,52	L	0,00	-8 112,52
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	8 112,52	(K+L)	0,00	-8 112,52

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	1 797 574,00	(G+H+K)	2 253 451,15	455 877,15
	Section d'investissement	(B+D+F)	318 503,03	(H+J+L)	200 665,86	-117 837,17
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	2 116 077,03	(G+H+I+J+K+L)	2 454 117,01	338 039,98

Résultat d'exploitation 2021 cumulé(+)**455 877.15 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé	(-) 109 724.65 €
+	
Solde des restes à réaliser 2021	(-) 8 112.52 €
BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement.....	(-) 117 837.17 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe Transports publics, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*
- *votent l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :*

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068)	117 837.17 €
Report au compte 002 – recettes d'exploitation du budget 2021.....	338 039.98 €
Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021	109 724.65 €

2-3-10. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (Délibération n°138/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe Eau Potable en Régie, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 252 605,14	G	1 459 206,80	206 601,66	
	Section d'investissement	B	797 567,45	H	877 688,90	80 121,45	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	617 346,89 (si excédent)	617 346,89	
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	581 669,28 (si excédent)	581 669,28	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		(A+B+C+D)	2 050 172,59	(G+H+I+J)	3 535 911,87	FONCT	823 948,55
						INVEST	661 790,73
						TOTAL	1 485 739,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F	1 783 437,46	L	1 378 593,77	-404 843,69	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	1 783 437,46	(K+L)	1 378 593,77	-404 843,69	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	1 252 605,14	(G+I+K)	2 076 553,69	823 948,55	
	Section d'investissement	(B+D+F)	2 581 004,91	(H+J+L)	2 837 951,95	256 947,04	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	3 833 610,05	(G+H+I+J+K+L)	4 914 505,64	1 080 895,59	

Résultat d'exploitation 2021 cumulé(+) **823 948.55 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé(+) **661 790.73 €**

+

Solde des restes à réaliser 2021 (-) **404 843.69 €**

Excédent de financement cumulé de la section d'investissement (+) **256 947.04 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *Votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe Eau Potable en régie, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*
- *prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :*

Report au compte 002 – recettes d'exploitation du budget 2021..... 823 948.55 €

Report au compte 001 – recettes d'investissement du budget 2021 661 790.73 €

2-3-11. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION (Délibération n°139/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe Eau Potable en Délégation de Service Public, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	651 835,87	G	524 996,90	-126 838,97	
	Section d'investissement	B	613 280,60	H	851 809,36	238 528,76	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	343 234,91 (si excédent)	343 234,91	
	Report en section d'Investissement (001)	D	258 861,23 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-258 861,23	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		1 523 977,70 (A+B+C+D)		1 720 041,17 (G+H+I+J)		FONCT	216 395,94
						INVEST	-20 332,47
						TOTAL	196 063,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F	205 796,99	L	79 122,50	-126 674,49	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	205 796,99	(K+L)	79 122,50	-126 674,49	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	651 835,87	(G+H+K)	868 231,81	216 395,94	
	Section d'investissement	(B+D+F)	1 077 938,82	(H+J+L)	930 931,86	-147 006,96	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	1 729 774,69	(G+H+I+J+K+L)	1 799 163,67	69 388,98	

Résultat d'exploitation 2021 cumulé	(+) 216 395.94 €
Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé	(-) 20 332.47 €
	+
Solde des restes à réaliser 2021	(-) 126 674.49 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	(-) 147 006.96 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe Eau Potable en Délégation du Service Public, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*
- *votent l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :*

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068)	147 006.96 €
Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021	69 388.98 €
Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021	20 332.47 €

2-3-12. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE (Délibération n°140/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe Assainissement en Régie, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	890 422,90	G	679 840,69	-210 582,21
	Section d'investissement	B	1 059 071,58	H	598 526,86	-460 544,72

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	187 017,41 (si excédent)	187 017,41
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	370 140,30 (si excédent)	370 140,30

=

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		1 949 494,48		1 835 525,26	FONCT	-23 564,80
	(A+B+C+D)		(G+H+I+J)		INVEST	-90 404,42
					TOTAL	-113 969,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00
	Section d'investissement	F	697 554,40	L	2 172 779,06	1 475 224,66
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	697 554,40	(K+L)	2 172 779,06	1 475 224,66

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	890 422,90	(G+I+K)	866 858,10	-23 564,80
	Section d'investissement	(B+D+F)	1 756 625,98	(H+J+L)	3 141 446,22	1 384 820,24
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	2 647 048,88	(G+H+I+J+K+L)	4 008 304,32	1 361 255,44

Résultat d'exploitation 2021 cumulé (-) 23 564.80 €

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé (-) 90 404.42 €

+

Solde des restes à réaliser 2021 (+) 1 475 224.66 €

Excédent de financement cumulé de la section d'investissement..... (+) 1 384 820.24 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2021 du budget annexe Assainissement en régie, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- votent l'affectation définitive des résultats 2021 comme suit :

Report au compte 002 – dépenses d'exploitation du budget 202123 564.80 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2021 90 404.42 €

2-3-13. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN DELEGATION (Délibération n°141/22 du 24/06/22 -
7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

Concernant le budget annexe Assainissement en délégation de service public, les résultats 2021 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	525 529,79	G	483 190,14	-42 339,65	
	Section d'investissement	B	545 196,11	H	1 150 786,82	605 590,71	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	107 397,88 (si excédent)	107 397,88	
	Report en section d'Investissement (001)	D	654 448,50 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-654 448,50	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		1 725 174,40 (A+B+C+D)		1 741 374,84 (G+H+I+J)		FONCT	65 058,23
						INVEST	-48 857,79
						TOTAL	16 200,44
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E		K		0,00	
	Section d'investissement	F		L		0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	0,00	(K+L)	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	525 529,79	(G+H+K)	590 588,02	65 058,23	
	Section d'investissement	(B+D+F)	1 199 644,61	(H+J+L)	1 150 786,82	-48 857,79	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	1 725 174,40	(G+H+I+J+K+L)	1 741 374,84	16 200,44	

Résultat d'exploitation 2021 cumulé(+) **65 058.23 €**

Solde d'exécution d'investissement 2021 cumulé(-) **48 857.79 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Conformément à la délibération n°23/22 du 11/03/22, approuvant le transfert des excédents provisoires du budget Assainissement DSP au budget Assainissement Régie défini, comme suit :

Section d'exploitation au compte 778 pour un montant de 65 058.23 €

Section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 48 857.79 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **prennent acte des résultats définitifs du budget Assainissement DSP,**
- **prennent acte du transfert des résultats définitifs du Budget Assainissement DSP au Budget Assainissement Régie, tels que présentés ci-dessus.**

2-4- DECISIONS MODIFICATIVES

Préambule : le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

2-4-1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022 (Délibération n°142/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général 58 105.66 €

- Nouveau besoin au chapitre 012 – GUSO intervenant du Spectacle BMI..... - 500.00 €
- Nouveau besoin prestation SCI Innovillage..... 20 000.00 €
- Ajustement des crédits prestations Ecofinances (CVAE) 11 126.40 €
- Nouveaux besoins prime assurance..... 17 500.00 €
- Nouveau besoin Tiers Lieu (ateliers FAB LAB) 2 500.00 €
- Nouveau besoin frais d'expertise judiciaire décidé par le TA de Limoges 3 969.26 €
- Travaux Tiers Lieu suite remboursement assurance sinistre 3 193.91 €
- Nouveaux besoins petits équipements suite avoir..... 316.09 €

Chapitre 012 – Charges de personnel 30 500.00 €

- Nouveau besoin BMI – intervention intermittent du spectacle GUSO 500.00 €
- Nouveau besoin assurance du personnel solde 30 000.00 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits 2 383.00 €

- Dégrèvement taxe habitation locaux vacants 1 899.00 €
- Dégrèvement TMAPI 484.00 €

Chapitre 022 – dépenses imprévues..... - 3 934.06 €

- Inscription des crédits provenant de la section d'investissement 195 000.00 €
- Nouveaux besoins aux chapitres 011, 012, 014, 67 - 198 934.06 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... 138 325.14 €

- Ajustement des crédits de la subvention d'équilibre du budget Equipement (suite mise en conformité CA/CDG) 138 325.14 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement..... - 195 000.00 €

- Ajustement du virement à la section d'investissement au vu des nouveaux besoins de la section de fonctionnement.....- 195 000.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 – Excédents antérieurs reportés..... 26 869.74 €

- Ajustement de l'excédent suite mise en conformité CA/CDG 26 869.74 €

Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles 3 510.00 €

- Remboursement assurance sinistre Tiers-Lieu 3 193.91 €
- Avoir REXEL fournitures 316.09 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

		SECTION DE FONCTIONNEMENT						SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES				RECETTES			
Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	
011	Charges à caractère général	2 724 164,87 €	58 105,66 €	2 782 270,53 €	002	Excédents antérieurs reportés	4 801 267,13 €	26 869,74 €	4 828 136,87 €		
012	Charges de personnels et assimilées	6 155 000,00 €	30 500,00 €	6 185 500,00 €	013	Atténuation de charges	18 546,41 €		18 546,41 €		
014	Atténuation de produits	4 489 113,67 €	2 383,00 €	4 491 496,67 €	70	Produits des services	986 779,00 €		986 779,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	6 004 579,94 €		6 004 579,94 €	73	Impôts et taxes	15 553 084,27 €		15 553 084,27 €		
66	Charges financières	105 600,00 €		105 600,00 €	74	Dotations et participations	4 889 800,11 €		4 889 800,11 €		
67	Charges exceptionnelles	1 299 462,37 €	138 325,14 €	1 437 787,51 €	75	Autres produits de gestion courante	308 689,56 €		308 689,56 €		
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €		1 000,00 €	76	Produits financiers	- €		- €		
022	Dépenses imprévues	249 845,69 €	3 934,06 €	245 911,63 €	77	Produits exceptionnels	10 542,29 €	3 510,00 €	14 052,29 €		
				- €	78	Reprise sur provisions	- €		- €		
	TOTAL OPERATIONS REELLES	21 028 766,54 €	225 379,74 €	21 254 146,28 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	26 568 708,77 €	30 379,74 €	26 599 088,51 €		
023	Virement à l'investissement	4 657 787,92 €	-195 000	4 462 787,92 €							
042	Transferts entre sections	882 154,31 €		882 154,31 €	042	Transferts entre sections	- €		- €		
	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	5 539 942,23 €	-195 000,00 €	5 344 942,23 €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	- €	- €	- €		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	26 568 708,77 €	30 379,74 €	26 599 088,51 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	26 568 708,77 €	30 379,74 €	26 599 088,51 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisations en cours - 195 000.00 €

- Bascule des crédits au chapitre 021 pour nouveaux besoins en section de fonctionnement...
..... - 195 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers 0.00 €

- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 débit du 1068.....-16 104.18 €
- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 crédit du 1069....+16 104.18 €

Chapitre 021 – Virement de la section de Fonctionnement - 195 000.00 €

- Bascule des crédits au chapitre 021 pour nouveaux besoins en section de fonctionnement
..... - 195 000.00 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-2. BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022
(Délibération n°143/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022		
011	Charges à caractère général		328 556,90 €	002	Excédents antérieurs reportés		7 333,96 €		
012	Charges de personnels et assimilées		50 000,00 €	013	Atténuation de charges		- €		
65	Autres charges de gestion courante		37 006,00 €	70	Produits des services		13 000,00 €		
66	Charges financières		46 600,00 €	74	Dotations et participations		- €		
67	Charges exceptionnelles		- €	75	Autres produits de gestion courante		559 162,36 €		
68	Dotations aux provisions		- €	77	Produits exceptionnels		269 000,54 €		
022	Dépenses imprévues		7 333,96 €	78	Reprise sur amortissement et provisions		- €		
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES					
023	Virement à l'investissement		290 000,00 €				848 496,86 €		
042	Transferts entre sections		89 000 €				- €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					
			379 000,00 €				- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					
			848 496,86 €				848 496,86 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers.....0.00 €

- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 débit du 106823 918.85€
- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 crédit du 106923 918.85 €

- NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES				
DEPENSES		Chapitres		Chapitres		RECETTES		
		BP 2022	DM2	Proposition 2022		BP 2022	DM2	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés	193 616,05 €		193 616,05 €	001	Excédents antérieurs reportés		- €
16	Emprunts et dettes	290 000,00 €		290 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	209 044,84 €	- €
20	Immobilisations corporelles	- €		- €	13	Subventions d'investissement	7 317,88 €	7 317,88 €
21	Immobilisations corporelles	28 246,67 €		28 246,67 €	16	Emprunts et dettes	- €	- €
23	Immobilisations en cours	83 500,00 €		83 500,00 €			- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		595 362,72 €		595 362,72 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		216 362,72 €	216 362,72 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	290 000,00 €	290 000,00 €
		- €		- €	040	Transferts entre sections	89 000,00 €	89 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		379 000,00 €	379 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		595 362,72 €		595 362,72 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		595 362,72 €	595 362,72 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-3. BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022 (Délibération n°144/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 942.17 €
- Ajustement des crédits combustibles	1 470.00 €
- Ajustement des crédits location mobilière	55.00 €
- Ajustement des crédits alimentation	3 000.00 €
- Ajustement des crédits livres, disques... ..	2 417.17 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – produits exceptionnels	6 942.17 €
- Annulation de mandat sur exercice antérieur (demande trésorerie)	6 942.17 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES				RECETTES							
Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022		
011	Charges à caractère général	282 562,35 €	6 942,17 €	289 504,52 €	002	Excédents antérieurs reportés	111 129,35 €		111 129,35 €		
012	Charges de personnels et assimilées	321 750,00 €		321 750,00 €	013	Atténuation de charges	700,00 €		700,00 €		
022	Dépenses imprévues	5 809,35 €		5 809,35 €	70	Produits des services	476 000,00 €		476 000,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €		6,00 €	74	Dotations et participations	- €		- €		
66	Charges financières	14 100,00 €		14 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €		
67	Charges exceptionnelles	- €		- €	77	Produits exceptionnels	509 398,35 €	6 942,17 €	516 340,52 €		
68	Dotations aux provisions	- €		- €			- €		- €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		624 227,70 €	6 942,17 €	631 169,87 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		997 227,70 €	6 942,17 €	1 004 169,87 €		
023	Virement à l'investissement	341 500,00 €		341 500,00 €			- €		- €		
042	Transferts entre sections	31 500,00 €		31 500,00 €			- €		- €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		373 000,00 €	- €	373 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		997 227,70 €	6 942,17 €	1 004 169,87 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		997 227,70 €	6 942,17 €	1 004 169,87 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers 0.00 €

- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 débit du 1068 2 725.53€
- Apurement du compte 1069 avant passage en M57 en 2023 crédit du 1069 2 725.53 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE			
DEPENSES		RECETTES					
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés	73 460,81 €	73 460,81 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €	- €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €	100 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	133 037,01 €	133 037,01 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	13	Subventions d'investissement	133 051,96 €	133 051,96 €
21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €	21 000,00 €	16	Emprunts et dettes	- €	- €
23	Immobilisations en cours	444 628,16 €	444 628,16 €			- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
		639 088,97 €	639 088,97 €	021	Virement de la section de fonct.	341 500,00 €	341 500,00 €
		- €	- €	040	Transferts entre sections	31 500,00 €	31 500,00 €
040	Transferts entre sections	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE						373 000,00 €	373 000,00 €
		- €	- €	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT						639 088,97 €	639 088,97 €
		639 088,97 €	639 088,97 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
						639 088,97 €	639 088,97 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-4. BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022
(Délibération n°145/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 – Virement à l'investissement..... 74 911.10 €
- Ajustement du virement à l'investissement suite mise en conformité du CA et du CDG
..... 74 911.10 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

R002 – Déficits antérieurs reportés..... - 63 414.04 €
- Ajustement du R002 suite à la mise en concordance du CA et du CDG..... - 63 414.04 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels..... 138 325.14 €
- Ajustement de la subvention d'équilibre du Budget Principal suite à la mise en concordance
du CA et du CDG 138 325.14 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022		
011	Charges à caractère général	147 573,00 €		147 573,00 €	002	Déficits antérieurs reportés	63 414,04 €	-63 414,04	-		
012	Charges de personnels et assimilées	-		-	013	Atténuation de charges	-		-		
65	Autres charges de gestion courante	0,27 €		0,27 €	70	Produits des services	153 892,00 €		153 892,00 €		
66	Charges financières	14 999,73 €		14 999,73 €	74	Dotations et participations	-		-		
67	Charges exceptionnelles	-		-	75	Autres produits de gestion courante	-		-		
68	Dotations aux provisions	-		-	77	Produits exceptionnels	91 666,96 €	138 325,14	229 992,10 €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		162 573,00 €	- €	162 573,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		308 973,00 €	74 911,10 €	383 884,10 €		
023	Virement à l'investissement	144 660,00 €	74 911,10 €	219 571,10 €			-		-		
042	Transferts entre sections	1 740,00 €		1 740,00 €			-		-		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		146 400,00 €	74 911,10 €	221 311,10 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €		- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		308 973,00 €	74 911,10 €	383 884,10 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		308 973,00 €	74 911,10 €	383 884,10 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers..... - 74 911.10 €

- Ajustement du besoin de financement de la section d'investissement au vu du résultat de la section de fonctionnement après mise en concordance du CA et CDG - 74 911.10 €

Chapitre 021 – Virement du Fonctionnement..... 74 911.10 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES				Chapitres			
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés		68 621,95 €	001	Excédents antérieurs reportés		- €
16	Emprunts et dettes		78 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves c/1068	74 911,10 €	20 505,72 €
20	Immobilisations corporelles		- €	13	Subventions d'investissement		90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		160 964,87 €	16	Emprunts et dettes		- €
23	Immobilisations en cours		24 230,00 €				- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
			331 816,82 €		185 416,82 €		185 416,82 €
			- €	021	Virement du fonctionnement	74 911,10 €	219 571,10 €
			- €	040	Transferts entre sections		1 740,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
			- €		146 400,00 €		146 400,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
			331 816,82 €		331 816,82 €		331 816,82 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-5. BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES - DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2022 (Délibération n°146/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	20 852.12 €
- Remboursement trop perçu vente STJV (erreur sur TVA)	53.00 €
- Ajustement des crédits frais et accessoires	20 799.12 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues.....	25 000.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits de services.....	45 825.12 €
- Vente de terrain MCVF Solutions	27 690.00 €
- Vente de terrain SCI LELA	18 135.12
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles	27.00 €
- Annulation mandat sur exercice antérieur.....	27.00 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022				
011	Charges à caractère général	355 000,00 €	20 852,12 €	375 852,12 €	002	Excédents ont été reportés	7 440 288,90 €	7 440 288,90 €			
66	Charges financières	28 500,00 €		28 500,00 €	70	Produits des services	847 954,00 €	45 825,12 €	893 779,12 €		
65	Autres charges de gestion courante	104,00 €		104,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 564,71 €		5 564,71 €		
68	Dot prov dépréc actifs			- €	77	Produits exceptionnels		27,00 €	27,00 €		
022	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €							
TOTAL OPERATIONS REELLES				429 456,12 €	TOTAL OPERATIONS REELLES				8 293 807,61 €	45 852,12 €	8 339 659,73 €
023	Virement à l'investissement	7 522 643,61 €		7 522 643,61 €	042	Transferts entre sections	383 500,00 €		383 500,00 €		
042	Transferts entre sections - Stock initial			- €	043	Opération d'ordre int érieur section	28 500,00 €		28 500,00 €		
042	Transferts entre sections - Stock vendu	771 060,00 €		771 060,00 €					- €		
043	Opération d'ordre int érieur section	28 500,00 €		28 500,00 €					- €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				8 322 203,61 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				412 000,00 €	- €	412 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				8 705 807,61 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				8 705 807,61 €	45 852,12 €	8 751 659,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES					
Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
001	Deficits antérieurs reportés	7 242 186,63 €	7 242 186,63 €	001	Excédents antérieurs reportés		- €
	Emprunts et dettes	135 000,00 €	135 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves		- €
16	Remboursement avance remb au budget principal suite à vente	533 016,98 €	533 016,98 €	16	Avance remboursable du principal		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
		7 910 203,61 €	7 910 203,61 €			- €	- €
040	Transferts entre sections	383 500,00 €	383 500,00 €	040	Transferts entre sections stock initial	- €	- €
					Transferts entre sections - stock vendu	771 080,00 €	771 080,00 €
					Virement du fonctionnement	7 522 643,61 €	7 522 643,61 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
		383 500,00 €	383 500,00 €			8 293 703,61 €	8 293 703,61 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		8 293 703,61 €	8 293 703,61 €			8 293 703,61 €	8 293 703,61 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-6. BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022
(Délibération n°147/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général 300.00 €
- Ajustement des crédits frais bancaires (ligne de trésorerie) 300.00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 223.64 €
- Nouveaux besoins au chapitre 65 - 223.64 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 223.64 €
- Créances éteintes (mesures imposées suite à RP sans LJ) 223.64 €

Chapitre 66 – Charges Financières - 300.00 €
- Nouveaux besoins au chapitre 011 - 300.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

				SECTION D'EXPLOITATION					
		DEPENSES				RECETTES			
Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres		BP 2022	DM2	Proposition 2022
011	Charges à caractère général	1 414 780,56 €	300,00 €	1 415 080,56 €	002	Résultat d'exploitation reporté	338 039,98 €		338 039,98 €
012	Charges de personnels et assimilées	431 362,00 €		431 362,00 €	013	Atténuation de charges			- €
022	Dépenses imprévues	16 975,92 €	223,64 €	16 752,28 €	70	Prestations de services	80 000,00 €		80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 058,75 €	223,64 €	1 282,39 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 136 000,00 €		1 136 000,00 €
66	Charges financières	20 650,00 €	300,00 €	20 350,00 €	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €		591 447,25 €
67	Charges exceptionnelles	660,00 €		660,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	77	Produits exceptionnels			- €
		- €		- €	78	Reprises sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 885 487,23 €	- €	1 885 487,23 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 145 487,23 €	- €	2 145 487,23 €
023	Virement à l'investissement	185 000,00 €		185 000,00 €					- €
042	Transferts entre sections	75 000,00 €		75 000,00 €					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		260 000,00 €	- €	260 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 145 487,23 €	- €	2 145 487,23 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 145 487,23 €	- €	2 145 487,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés	109 724,65 €	109 724,65 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €	- €
020	Dépenses imprévues	39 000,00 €	24 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	117 837,17 €	117 837,17 €
16	Emprunts et dettes	185 000,00 €	185 000,00 €	16	Emprunts et dettes	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	20 150,00 €	20 150,00 €			- €	- €
21	Immobilisations corporelles	16 000,00 €	31 000,00 €			- €	- €
23	Immobilisations en cours	7 962,52 €	7 962,52 €			- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
		- €	377 837,17 €		117 837,17 €	- €	117 837,17 €
		- €	- €	021	Virement du fonctionnement	185 000,00 €	185 000,00 €
		- €	- €	040	Transferts entre sections	75 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
		- €	- €		260 000,00 €	- €	260 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		- €	377 837,17 €		377 837,17 €	- €	377 837,17 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-4-7. BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022 (Délibération n°148/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	157 922.04 €
- Nouveau besoin au 6132 Location immobilière nouveau site Direction service Technique ..	
.....	5 000.00 €
- Nouveau besoin au 611 prestation de services	152 922.04 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues.....	100 000.00 €
Chapitre 023 – Virement à l'investissement.....	14 480.72 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles	272 402.76 €
- Transferts excédents SIAEP Vallée de la Creuse délib 35/21 du 21/12/21	272 402.76 €

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION				SECTION D'EXPLOITATION				
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	
011	Charges à caractère général	2 273 378,88 €	1 57 922,04 €	2 431 300,92 €	002	Résultat d'exploitation reporté	823 948,55 €	823 948,55 €
012	Charges de personnels et assimilées	435 128,00 €		435 128,00 €	013	Atténuation de charges	- €	- €
014	Atténuations de produits	80 000,00 €		80 000,00 €	70	Prestations de services	2 820 000,00 €	2 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	71 905,91 €	100 000,00 €	171 905,91 €	73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	20 556,00 €		20 556,00 €	74	Subventions d'exploitation	- €	- €
66	Charges financières	55 000,00 €		55 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	279 286,06 €		279 286,06 €	77	Produits exceptionnels	315 316,96 €	272 402,76 €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	78	Reprises sur provisions	- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 215 254,85 €	257 922,04 €	3 473 176,89 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		3 959 265,51 €	272 402,76 €
023	Virement à l'investissement	348 010,66 €	14 480,72 €	362 491,38 €			- €	- €
042	Transferts entre sections	533 000,00 €		533 000,00 €	042	Transferts entre sections	137 000,00 €	137 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		881 010,66 €	14 480,72 €	895 491,38 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		137 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		4 096 265,51 €	272 402,76 €	4 368 668,27 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		4 096 265,51 €	272 402,76 €
							4 368 668,27 €	4 368 668,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Virement du fonctionnement	14 480.72 €
- Transfert déficit investissement SIAEP vallée de la creuse délib 35/21 du 21/12/21
.....	14 480.72 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement du fonctionnement	14 480.72 €
--	--------------------

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES					
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022
001	Déficits antérieurs reportés	- €	- €	001	Excédents antérieurs reportés	661 790,73 €	661 790,73 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	461 668,67 €	461 668,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €	14 480,72 €	16	Emprunts et dettes	637 895,00 €	637 895,00 €
16	Emprunts et dettes	166 000,00 €	166 000,00 €	13	Subvention d'investissement	1 722 593,77 €	1 722 593,77 €
20	Immobilisations incorporelles	311 375,00 €	311 375,00 €	27	Autres immobilisations financières	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	572 029,34 €	572 029,34 €			- €	- €
23	Immobilisations en cours	3 178 554,49 €	3 178 554,49 €			- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
		4 227 958,83 €	4 227 958,83 €				
		- €	- €	021	Virement du fonctionnement	348 010,66 €	362 491,38 €
040	Transferts entre sections	137 000,00 €	137 000,00 €	040	Transferts entre sections	533 000,00 €	533 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
		137 000,00 €	137 000,00 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		4 364 958,83 €	4 364 958,83 €				

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

ARRIVEE DE MME CELIA BOIRON.

2-4-8. BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2022
(Délibération n°149/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances)

La décision modificative n°2 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022
002	Déficit antérieur		23 564,80 €	002	Résultat d'exploitation reporté		- €
011	Charges de caractère général		1 271 937,50 €	013	Atténuation de charges		- €
012	Charges de personnels et assimilées		151 721,00 €	70	Prestations de services		1 820 000,00 €
014	Atténuations de produits		16 000,00 €	73	Produits issus de la fiscalité		- €
022	Dépenses imprévues		949,62 €	74	Subventions d'exploitation		274 324,32 €
65	Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante		- €
66	Charges financières		75 450,00 €	77	Produits exceptionnels		91 441,44 €
67	Charges exceptionnelles		5 020,00 €	78	Reprises sur provisions		- €
68	Dotations aux provisions		- €				
TOTAL OPERATIONS REELLES				TOTAL OPERATIONS REELLES			
			1 545 642,92 €				2 185 765,76 €
023	Virement à l'investissement		2 050,00 €				- €
042	Transferts entre sections		785 000,00 €	042	Transferts entre sections		146 927,16 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
			787 050,00 €				146 927,16 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION				TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			
			2 332 692,92 €				2 332 692,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D001 – Déficit Antérieur reporté..... - 740 280.60 €
- Ajustement du report..... - 740 280.60 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 100 000.00 €
- Ajustement des crédits au vu de la modification apportée sur le D001 100 000.00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours 640 280.60 €
- Ajustement des crédits au vu de la modification apportée sur le D001 640 280.60 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		
Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM2	Proposition 2022	
001	Déficits antérieurs reportés	830 685,02 €	-	740 280,60 €	90 404,42 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €
020	Dépenses imprévues	- €	-	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	22 340,89 €	22 340,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	48 857,79 €	-	48 857,79 €	16	Emprunts et dettes	408 280,00 €	408 280,00 €
16	Emprunts et dettes	347 050,00 €	-	347 050,00 €	13	Subvention d'investissement	2 592 199,06 €	2 592 199,06 €
20	Immobilisations incorporelles	618 775,00 €	-	618 775,00 €	27	Autres immobilisations financières	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	50 876,09 €	-	100 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	1 766 698,89 €	-	640 280,60 €	23	Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL OPERATIONS REELLES				3 662 942,79 €	- €	3 662 942,79 €	TOTAL OPERATIONS REELLES	
		- €	-	- €	021	Virement du fonctionnement	2 050,00 €	2 050,00 €
040	Transferts entre sections	146 927,16 €	-	146 927,16 €	040	Transferts entre sections	785 000,00 €	785 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				146 927,16 €	- €	146 927,16 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				3 809 869,95 €	- €	3 809 869,95 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	
							3 809 869,95 €	

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et**
- **de charger Monsieur le Président de leur exécution.**

2-5- FONDS DE CONCOURS 2022 (Délibération n°150/22 du 24/06/22 - 7-Finances Locales -7.8 Fonds de concours)

Le fonds de concours à destination des communes du territoire a été institué, suite au versement au profit de la Communauté d'Agglomération du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le 21 septembre 2021, un règlement d'attribution des fonds de concours a été présenté et validé par le Conseil Communautaire pour une application dès 2022.

Les dispositions du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération prévoient que :

- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la Commune. Cette condition restrictive, implique que le total des fonds de concours reçus soit au plus, égal à la part financée par le bénéficiaire du fonds de concours.
- La commune peut solliciter un fond de concours auprès de l'EPCI limité à 15 000 € par opération d'équipement.

L'enveloppe destinée au fonds de concours s'élève à 100 000 € pour l'année 2022.

S'agissant de la répartition des financements des projets, il convient de rappeler que le principe est l'interdiction des financements croisés et que l'EPCI est régi par le principe de la spécialité décliné en :

- Spécialité territoriale : intervention limitée à son périmètre,
- Spécialité fonctionnelle : intervention dans le champ des compétences qui ont été transférées, soit par la loi soit par les communes membres.

Ce principe de spécialité se combine avec le principe d'exclusivité : les communes dessaisies des compétences transférées à l'EPCI ne peuvent plus les exercer. Le budget des communes membres ne peut donc pas comporter de dépenses ou de recettes relatives à l'exercice des compétences qui ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.

Le versement de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération à ses communes membres est néanmoins admis (cf art L.5216-VI du CGCT énuméré ci-dessus). Il n'est autorisé que pour les groupements à fiscalité propre, telle la Communauté d'Agglomération, et doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement :

- Equipement de structure ou infrastructure ;
- Construction / réhabilitation ;
- Acquisition de bâtiment (ou de terrain, si celui-ci a vocation à voir l'implantation d'une construction) ;
- Etudes suivies de réalisation :
- Matériels et mobiliers :
 - o dont informatiques ;
 - o dont mis en commun à l'échelle du territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Saint Laurent a déposé une demande :

Commune	Projet	Montant proposé
SAINT LAURENT	Réaménagement d'une partie du cimetière communal après reprise de concessions à l'état d'abandon et installation d'un ossuaire	4 000.00 €
TOTAL CUMULE DES SOLLICITATIONS		4 000.00 €

Dans ces conditions, après avis favorable de la Commission Finances du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'attribuer le fond de concours, tel que présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fond de concours avec la Commune de Saint Laurent; et**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2-6- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A LA VILLE DE GUERET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ANNÉE 2022 (Délibération n°151/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.5. Subventions)

Vu le règlement interne d'attribution des subventions en date du 15 juin 2006 ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Attribution des subventions », réuni en date du 4 mai 2022 ;

Les appels à projets : une coalition d'acteurs pour soutenir les projets su QPV

Dès le début de la démarche de la politique de la ville, un appel à projets annuel a été proposé à tous les acteurs, et permet de financer des actions spécifiques, bénéficiant aux habitants du quartier, avec un focus apporté sur la jeunesse, les femmes et les familles en situation monoparentale. Les actions accompagnées doivent s'inscrire dans les priorités du Contrat de Ville.

Chaque année, cet appel à projet est proposé aux acteurs du Quartier, à compter du mois de janvier. Il est co-rédigé par l'Agglo et l'État et établit les conditions d'éligibilité dans les thématiques retenues.

Pour 2022, les thématiques étaient les suivantes :

- Accessibilité pour tous au sport et à la culture.
- École ouverte.
- Accompagnement à la scolarité, réussite éducative et parentalité.
- Estime de soi » et « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.
- Promouvoir la participation citoyenne et le vivre ensemble.
- Lutter contre la fracture numérique.

Les partenaires recherchent systématiquement à mobiliser le Droit Commun auprès de tous les financeurs pour compléter le plan de financement. Si l'action est jugée pertinente, et nécessite un financement complémentaire pour se réaliser, ils peuvent alors décider de mobiliser leurs enveloppes spécifiques « Politique de la Ville ».

Une fois validé en Comité des financeurs, le Comité Stratégique se prononce sur l'Appel à projet, et les lauréats proposés.

La Communauté d'Agglomération réserve chaque année une enveloppe pour abonder au plan de financement des projets, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le champ des compétences portées par la Collectivité.

Le Conseil citoyen s'est réuni le 2 mai 2022, pour porter un avis simple sur les actions proposées ; le Comité des financeurs, réunissant tous les partenaires financiers locaux du Contrat de Ville, s'est réuni le 12 mai 2022, et chacun s'est prononcé sur sa participation aux actions proposées ; le 17 juin 2021, le Comité Stratégique du Contrat de ville s'est réuni sous la présidence de Mme la Préfète, M. le Président de la Communauté d'Agglomération et Mme le Maire de la Ville de Guéret, et a validé la programmation.

Pour l'année 2022, les financeurs suivants apportent ainsi leur soutien aux actions de la politique de la ville :

État (ANCT) :	93 705 €
Agglomération du Grand Guéret :	13 000 €
Ville de Guéret :	227 153 €
Région NA :	3 081 €
CAF :	17 500 €
Creusalis :	8 200 €

Pour 2022, à la suite du comité des financeurs et de la Commission Attribution des subventions de l'Agglomération, la Communauté d'Agglomération se propose de soutenir les actions suivantes :

Organisme	Projet	Montant proposé
Ville de Guéret	Adulte relais - programme de réussite éducative	1 500,00 €
Ville de Guéret	Adulte relais Médiateur	1 500,00 €

Les subventions attribuées dans ce cadre aux associations ou autres organismes de droit privé ont été décidées par le Bureau Communautaire, du 16 juin dernier.

Il vous est proposé le détail de chaque action, ainsi que le tableau complet de l'appel à projet 2022 en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser l'attribution des subventions à la Ville de Guéret, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2022 ;**
et
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements de ces subventions.**

2-7- MODALITE DE VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND GUERET AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF (Délibération n°152/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.5. Subventions)

Les votes des budgets primitifs sont proposés à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du mois d'avril de l'exercice en cours.

Lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2011, le versement par avance chaque année, dans le courant du premier trimestre, d'une partie de la subvention à l'Office de Tourisme a été décidé pour un montant de 22 500 € (délibération n°20/11).

De ce fait, afin de ne pas mettre en difficulté, l'Office de Tourisme du Grand Guéret, en début d'année civile, compte tenu de la date du vote de l'attribution de la subvention annuelle intervenant au plus tôt, à la fin du mois d'avril de l'exercice, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à verser par avance, chaque année, dans le courant du mois de janvier, une partie de la subvention de l'exercice en cours, et de définir le montant de l'avance à 25% de la subvention annuelle versée l'année précédente.

En vertu du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention devra être signée avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret, ainsi que les associations qui reçoivent de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : MM. Jean-Luc BARBAIRE, Gilles BRUNATI (pouvoir donné à Mme Sylvie BOURDIER), Mmes Corinne COMMERGNAT, Mireille FAYARD (pouvoir donné à M. Guy ROUCHON), Patricia GODARD (pouvoir donné à M. Pierre AUGER), Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI (pouvoir donné à M. Jean-Luc MARTIAL), MM. Henri LECLERE (pouvoir donné à M. Christophe MOUTAUD), Jean-Pierre LECRIVAIN, Bernard LEFEVRE, Mme Corinne TONDUF

décident :

- **d'autoriser le versement, par avance chaque année, dans le courant du mois de janvier, à l'Office de Tourisme du Grand Guéret, d'une partie de la subvention de l'exercice en cours, correspondant à 25% du montant de la subvention de l'année précédente ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce versement.**

3- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 3-1- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT OU LA LOCATION (AVEC OPTION D'ACHAT) DE COPIEURS (Délibération n°153/22 du 24/06/22 - 1. Commande Publique - 1.1. Marchés publics - 1.1.3. Commande publique)

Rapporteur : Mme Annie ZAPATA

La Commission de Mutualisation qui s'est constituée fin 2021 a décidé, au vu des recensements effectués auprès des Communes du Territoire du Grand Guéret, de travailler sur 2 axes pour l'année 2022, qui sont : la sécurisation des données informatiques et les copieurs.

Concernant les copieurs, plusieurs communes ont fait part de leur intérêt à créer un groupement de commandes dont le coordonnateur serait l'Agglo du Grand Guéret.

Compte-tenu de sa dénomination, à savoir « groupement de commandes pour l'achat ou la location (avec option d'achat) de copieurs », ce groupement servira de base à une (ou plusieurs) consultation(s) successive(s) - dans le respect du Code de la Commande Publique - dès lors qu'elle(s) portera(ont) sur le même objet et par conséquent, donnera lieu à la conclusion d'un (ou de plusieurs) marché(s) public(s) et/ou au recours à des techniques d'achat, telles que les accord(s)-cadre(s). Pour ce qui le concerne, chaque membre suivra l'exécution des contrats à hauteur de ses besoins propres et des crédits inscrits à son budget.

Le projet de convention constitutive du groupement définissant ses modalités de fonctionnement est annexé au présent rapport. Cette convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les parties et s'achèvera à l'échéance prévue du dernier marché public et/ou accord-cadre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de constituer, pour répondre aux besoins en copieurs (achat ou location avec option d'achat), un groupement de commandes dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sera le coordonnateur et aura la qualité d'acheteur, avec les Communes de :
 - Glénic
 - Guéret
 - La Saunière
 - Montaigut—Le-Blanc
 - Saint-Fiel
 - Saint-Léger-Le-Guérois
 - Saint-Sulpice-Le-Guérois
 - Saint-Vaury
 - Saint-Victor
 - Savennes
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, définissant les modalités de fonctionnement ainsi que son périmètre,
- de s'engager à inscrire au budget correspondant les crédits nécessaires pour les besoins de la collectivité.
- d'autoriser M. le Président :
 - à signer cette convention ainsi que tous documents liés à l'aboutissement de ce projet et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - à procéder à la préparation et la passation, dans les limites définies par la convention de groupement, du (ou des) marché(s) public(s) et/ou accord(s)-cadre(s) répondant aux besoins des membres du groupement,
- à signer et à notifier pour le compte des membres de ce groupement l'ensemble des marchés et/ou accords-cadres
- à signer pour son propre compte : tous documents et/ou bons de commandes liés à l'exécution des marchés et/ou des accords-cadres à hauteur de ses besoins propres.

ARRIVEE DE MM. FRANCOIS BARNAUD ET PHILIPPE PONSARD.

3-2- PRESENTATION DU BILAN DES TRAVAUX REALISES EN COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2021 (Délibération n°154/22 du 24/06/22
5. Institutions et vie politique - 5.2. Fonctionnement des assemblées - 5.2.2. autres)

Rapporteur : M. le Président

Selon l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie deux fois en 2021.

La première réunion a eu lieu le 23 juin 2021. L'ordre du jour était le suivant :

1° Rappel de la composition et du rôle de la Commission

Une présentation des membres de la commission et de son rôle a été effectuée.

2° Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du crématorium d'Ajain

M. EVEZARD, responsable de projets à la société « OGF », a présenté une synthèse du rapport annuel d'activités 2020 du délégataire, suivie de son examen par les membres présents.

La seconde réunion a eu lieu le 14 septembre 2021. L'ordre du jour était consacré à l'avis de la commission sur les rapports annuels 2020, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

La synthèse des rapports a été présentée par M. Geoffrey MOUSNIER, responsable du service « ressources naturelles » et Directeur de la régie « eau » et « assainissement ».

La commission a émis un avis favorable sur ces rapports.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du bilan des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021.

4- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4-1- HABITAT

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

4-1-1. PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CREUSE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (Délibération n°155/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.5. Politique de la ville-habitat-logement)

Par délibération N°2/12 du 15 mars 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (alors Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury) a mis en place une opération d'incitation à la rénovation des façades visant à la rénovation des bâtiments d'habitation d'architecture traditionnelle, en complémentarité des opérations d'aménagement et d'embellissement des centre-bourgs et centre-ville de ses communes membres.

Ce dispositif porté et animé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'appuie depuis sa création, sur l'assistance technique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Creuse. En effet, chaque projet éligible sollicitant l'aide à la rénovation des façades, bénéficie automatiquement de conseils et de préconisations techniques de la part de l'architecte du CAUE de la Creuse, avant soumission à agrément.

Sur le terrain, cette assistance technique se traduit par une visite effectuée sur site pour établir un diagnostic de l'existant et formuler aux propriétaires et aux artisans, des préconisations de travaux d'embellissement et de techniques à utiliser. L'architecte est également en mesure de vérifier le contenu des devis remis par les particuliers, afin de vérifier leur concordance avec les préconisations émises ; et enfin, de suivre le bon déroulement du chantier, lorsque le propriétaire en fait la demande.

L'opération façades nécessite ainsi une articulation étroite entre le Service Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le CAUE. Si la procédure a été revue et validée conjointement lors de la mise à jour du règlement du dispositif en septembre 2021 (délibération n°225/21 du 21 septembre 2021), l'élaboration d'une convention de partenariat est cependant nécessaire afin d'acter les engagements de chacun.

Au-delà de l'opération façades, cette convention confirme également la possibilité pour le CAUE d'accompagner les élus et techniciens de la Communauté d'Agglomération dans les démarches de connaissance et de valorisation du patrimoine architectural, paysager et environnemental, notamment par des conseils, expertises et actions de sensibilisation.

Compte tenu de l'ensemble des éléments cités ci-dessus,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver la convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.**
 - **d'autoriser M. le Président à signer cette convention.**
- 4-1-2. MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES : REALISATION DU BILAN DEFINITIF DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2014-2020 ET ELABORATION DU NOUVEAU PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (Délibération n°156/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.5. Politique de la ville-habitat-logement)

Par délibération n°28/21 du 31 mars 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a approuvé l'élaboration du nouveau PLH qui devra être réalisé, conformément à la procédure, telle que définie par les articles R302-2 à R302-13 du CCH (annexe 2), sur une durée de 18 mois.

Méthodologie envisagée :

- Phase 1 : finalisation de l'évaluation du PLH 2014-2020.
- Phase 2 : actualisation du diagnostic de territoire (fonctionnement du marché du logement, situation de l'hébergement et offre foncière).
- Phase 3 : identification des enjeux et des orientations stratégiques.
- Phase 4 : élaboration du programme d'actions thématiques et territorialisées.
- Phase 5 : assistance de la collectivité dans la phase de validation du projet arrêté.

La condition requise en matière de crédits par la délibération n°107/20, prise par le Conseil Communautaire du 30/07/2020 n'étant pas remplie, la présente délibération a pour objet de proposer le lancement d'une consultation passée selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique, en vue de confier à un opérateur économique par marché public, la prestation suivante : réalisation du bilan définitif du PLH 2014-2020 et élaboration du nouveau PLH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le montant prévisionnel de ce marché à venir s'élève à 56 000 € HT, soit 70 000 € TTC.

Cette opération se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires. Les dépenses devraient être étalées comme suit :

Année	2022 (trimestre 4)	2023	2024 (trimestre 1)
Montant HT	11 280 €	37 360 €	7 360 €
Montant TTC	14 100 €	46 700 €	9 200 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser M. le Président à :**

- **lancer la consultation relative à la réalisation du bilan définitif du PLH 2014-2020 et l'élaboration du nouveau PLH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,**
- **relancer en cas d'infructuosité, cette consultation selon les modalités prévues par le code précité,**

- *signer, au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le marché y afférant ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci,*
- *l'exécuter dans les conditions prévues par les pièces constitutives de ce marché, et signer tous les actes qui lui sont liés,*
- **effectuer les dépenses sur l'imputation budgétaire suivante :**

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Code Gestionnaire	Objet	montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	011	617	0773	Contrats de prestations de services	14 100 €

4-1-3. FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SUR LA COMMUNE DE GUERET (Délibération n°157/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.5. Politique de la ville-habitat-logement)

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, adopté le 25 septembre 2014, et afin d'assurer un développement équilibré de l'offre locative sociale sur le territoire communautaire, l'action 3.2 du PLH prévoit une production moyenne d'environ 15 nouveaux logements par an, dont une partie par l'intermédiaire d'opérations d'acquisition / amélioration.

Le projet de la SCIC d'HLM de la « Maison Familiale Creusoise » se situe dans le centre de Guéret, 1 Avenue Bordier, et consiste en l'acquisition puis la réhabilitation complète d'un logement. Dans ce sens, le projet répond aux orientations du PLH et correspond aux objectifs du dispositif « Action Cœur de Ville » visant la requalification urbaine du centre-ville de Guéret.

Cette opération d'acquisition / amélioration permet :

- de développer une offre nouvelle correspondant davantage aux besoins des ménages, et contribue ainsi à l'attractivité résidentielle du centre-ville ;
- de maintenir et diversifier l'offre de logement social public dans l'espace urbain de l'Agglomération et en dehors du quartier prioritaire de l'Albatros (objectif de mixité sociale).

La « Maison Familiale Creusoise » a prévu de réhabiliter 1 logement en collectif, financé à titre principal à l'aide d'un prêt aidé par l'Etat P.L.U.S.

Conformément à l'action 3.2 du PLH (organisation de la programmation de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle communautaire), le taux de participation de la Communauté d'Agglomération s'élève, pour ce type d'opération, à 5% du coût total prévisionnel de ce projet qui est estimé à 55 525.50 € TTC, soit une participation communautaire de 2 776 €.

La ville de Guéret s'engage pour sa part, conformément à l'action 3.2 du PLH, à apporter une aide équivalente de 5 %, soit 2 776 €, et parallèlement, à garantir en parité avec le Conseil Départemental de la Creuse, 50 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de la Ville de Guéret et de la « Maison Familiale Creusoise » font l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Vu les articles L 5211-3 et L. 2131-11 du CGCT, lequel précise que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des

collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil. » ;

Vu l'article L 1111-6 du CGCT, indiquant que les représentants d'un EPCI ne participent pas aux décisions de la collectivité territoriale ou du groupement attribuant à la personne morale concernée un contrat de la commande publique, une garantie d'emprunt ou une aide revêtant l'une des formes prévues au deuxième alinéa du I de l'article L. 1511-2 et au deuxième alinéa de l'article L. 1511-3,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le projet de convention à passer entre la « Maison Familiale Creusoise », la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir dont un projet est joint en annexe, à engager les démarches et signer tout document se rapportant à cette affaire.**

4-2- POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Mme Annie ZAPATA

4-2-1- APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015 - 2023 (Délibération n°158/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.5. Politique de la ville-habitat-logement)

Le Conseil Communautaire, en sa séance du 24 juin 2015, a approuvé le Contrat de Ville 2015-2020.

Par une circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019, l'État a engagé la rénovation des Contrats de Ville, les prolongeant jusqu'en 2022 par la loi de finance pour 2019. Le Conseil Communautaire du 21 novembre 2019 a acté le Protocole d'engagements renforcés et réciproques, valant prolongation du Contrat.

Enfin, le 6 janvier 2022, dans le cadre de la Loi de Finance pour 2022, Madame la Ministre de la Ville a annoncé une nouvelle prolongation de la validité des Contrats de Ville jusqu'au 31 décembre 2023. Cette prolongation a pour objectif de donner plus de temps à une commission pour imaginer une nouvelle génération de contrats de ville.

Conformément aux dispositions contractuelles, un bilan final doit être élaboré. Ce dernier doit être retourné à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le 30 juin 2022.

Ce bilan final de la contractualisation a été réalisé par le Chef de Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Déléguée auprès de la Préfète pour la politique de la ville.

1) L'évaluation doit être un bilan de l'action conduite, et prendre en compte :

- la pertinence des orientations priorisées et de la stratégie,
- l'impact des actions les plus structurantes,
- l'efficacité de l'outil contrat de ville et son caractère fédérateur,
- l'utilisation des dispositifs de droit commun,
- l'intérêt du contrat de ville pour fédérer les politiques publiques,
- la place des habitants.

2) L'évaluation doit faire des propositions de perspectives d'amélioration

Notamment sur la relation et le soutien aux associations. Ce sujet semble au cœur des préoccupations de l'ANCT.

Aussi, en lien avec les partenaires, une approche d'évaluation en 4 étapes a été mise en place et porte sur :

1 La gouvernance, les dynamiques territoriales et la participation citoyenne,

Cette partie de la démarche d'évaluation a pour objectif d'analyser le niveau de participation des acteurs et des citoyens, aussi bien à la vie du Contrat qu'aux actions déployées dans ce cadre.

La participation citoyenne, quant à elle, est un attendu fort de la loi de 2014, et s'est notamment concrétisée par la création des Conseils Citoyen. L'ambition de faire « pour et avec » est nouvelle dans sa formalisation et son caractère obligatoire.

2 Les dynamiques de peuplement et de niveaux de vie,

Cette partie fait état des évolutions statistiques brutes sur le quartier, notamment en matière démographique et financière.

3 L'analyse des trois piliers du Contrat (Urbain / cohésion sociale et réussite éducative / Développement économique / Emploi)

Cette partie s'attache à détailler l'état des réalisations et les enseignements que l'on peut en tirer et parfois des points de vigilance.

4 Les enseignements à établir en sortie de contractualisation

Cette partie, enfin, met en lumière les points positifs et négatifs de la Contractualisation.

Afin de collecter des données objectives et réalistes, des entretiens ont été conduits avec tous les acteurs et signataires du Contrat. Cette matière, analysée, a permis d'alimenter les 4 points précédents.

La synthèse des enseignements à retenir et la totalité du rapport d'évaluation est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. VALLES déclarant s'abstenir, décident :

- **d'approuver le rapport final d'évaluation du Contrat de ville,**
- **d'autoriser M. le Président à transmettre toute pièce nécessaire à l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires,**
- **de se prononcer sur un avis de principe pour la poursuite de l'action « Quartier prioritaire », dans l'attente des dispositions réglementaires à paraître,**
- et
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs au bon déroulé de cette action.**

4-2-2- MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CITE DE L'EMPLOI POUR 2021 (Délibération n°159/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.5. Politique de la ville-habitat-logement)

Par délibération n°178/21 du 29 juin 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret candidait à l'appel à projet « Cité de l'Emploi », proposé par le Ministère chargé de la Ville, Cette candidature a été retenue, et notifiée par un courrier de Mme la Ministre, avec 60 autres Quartiers Prioritaires.

Ce programme doit répondre à la "fragilité" des publics visés, leur permettant un retour à l'emploi, par la mobilisation du droit commun, mais également par la mise en place d'actions expérimentales, lorsque le droit commun n'est plus suffisant. Cette labellisation est accompagnée d'une enveloppe annuelle de 100 000 € de l'État, pour financer les actions spécifiques déployées par les partenaires.

Le groupe de travail « Emploi - Formation » du Contrat de ville a alors été remobilisé pour travailler à l'élaboration d'un diagnostic, puis de propositions d'interventions.

Ce diagnostic a fait état de la typologie des publics, d'un état des lieux de la mobilité, d'une cartographie des structures et dispositifs d'accompagnement sociaux-professionnels, des dispositifs d'insertion et de formation.

Sur cette base, le groupe de travail a proposé d'orienter les interventions autour de 4 actions pour 2022 :

ACTION	PUBLICS	DATE	OPÉRATEURS	CONTENU/OBJECTIFS	FACTEURS DE RÉUSSITE
Autonomie économique des femmes	Femmes	2022	Selon réponse aux sollicitations	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers collectifs et thématiques Connaissance environnement ; Socialisation Lever les freins ; Retour à la confiance 	Orientation par les opérateurs et associations
Répond au besoin : accompagnement de premier niveau du public féminin					
Accompagnement dans l'emploi	Tous demandeurs d'emploi	2022 2023	Selon réponse aux sollicitations	Accompagnement à la recherche d'emploi et dans l'emploi Équipe pluridisciplinaire	Orientation du public
Répond au besoin : accompagnement des Demandeurs d'emploi qui ne parviennent pas à se stabiliser dans l'emploi pérenne					
Témoignage entre pairs	16-25 ans Tous demandeurs d'emploi	2022	Selon réponse aux sollicitations	Témoignages de personnes issues du QPV qui ont réussi dans leurs parcours professionnels	Mobilisation du public
Répond au besoin : Public cible Contrat d'Engagement Jeune, tous demandeurs d'emploi					
Cantine solidaire	Tous demandeurs d'emploi	2022 2023	Selon réponse aux sollicitations	Réflexion préalable à la mise en œuvre d'une cantine solidaire	Rédaction d'une procédure clé en main
Répond au besoin : Retour à l'emploi des Demandeurs d'emploi précaires ne parvenant pas à l'emploi pérenne, Volontaires TZCLD, les plus de 50 ans.					

Ces 4 actions constituent les 4 lots d'un marché unique portant objectif de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire Albatros. Ces 4 opérations se dérouleront sur un seul exercice budgétaire.

Les crédits étant actuellement budgétés sur le compte 6574, ils seront réaffectés au compte 611 lors d'une prochaine décision modificative.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Code Gestionnaire	Objet	montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	011	611	0723	Contrats de prestations de services	100 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser M. le Président à :**
 - **lancer la consultation relative à la réalisation du programme d'action « Cité de l'emploi », selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,**
 - **relancer en cas d'infructuosité, cette consultation selon les modalités prévues par le code précité,**
 - **signer le marché y afférant ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci, l'exécuter dans les conditions prévues par les pièces constitutives dudit marché, et signer tous les actes qui lui sont liés,**

- **d'affecter les dépenses sur l'imputation budgétaire précitée.**

4-3- URBANISME

4-3-1. MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CITE DE L'EMPLOI POUR 2021 (Délibération n°160/22 du 24/06/22 - 2. Urbanisme - 2.1. Documents d'urbanisme)

Rapporteur : M. Jean Luc MARTIAL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21, L.153-22, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Chapelle-Taillefert, en date du 20 septembre 2016, prescrivant l'élaboration du PLU de La Chapelle-Taillefert et définissant les modalités de la concertation et les objectifs principaux poursuivis par la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Chapelle-Taillefert en date du 03 octobre 2017, autorisant l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU de La Chapelle-Taillefert par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme depuis le 27 mars 2017 ;

Vu le débat au sein du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 21 septembre 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLU et a tiré le bilan de la concertation menée ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 07 décembre 2021 et l'arrêté préfectoral n° 23 2022-02-01 00001 en date du 01 février 2022, portant dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale applicable ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine en date du 07 avril 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022 / URB / 06 en date du 04 mars 2022, prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU, qui s'est déroulée du 04 avril 2022 au 03 mai 2022 inclus ;

Vu le rapport et l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur le 30 mai 2022 ;

Considérant que les avis émis par les Personnes Publiques Associées, la CDPENAF, la MRAe, les remarques faites lors de l'enquête publique et les remarques formulées par le commissaire enquêteur justifient quelques adaptations mineures du projet d'élaboration du PLU, sans remettre en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle-Taillefert, tel qu'il est ci-après annexé, est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle-Taillefert tel qu'il est annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Il est précisé que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article L 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération accompagnée du dossier approuvé qui lui est annexé sera transmise à Mme la Préfète de la Creuse.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- **Dans le délai d'un mois suivant sa réception par Mme la Préfète de la Creuse si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;**
- **Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées.**

4-4- PLAN CLIMAT

Rapporteur : M. Pierre AUGER

4-4-1. ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) (Délibération n°161/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.8. Environnement - 8.8.3. autres)

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a établi son 1^{er} Plan Climat Énergie Territorial (PCET), en 2015. Il s'agit donc de réaliser une révision et transformation du PCET en Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), intégrant notamment les enjeux de qualité de l'air et de séquestration du carbone.

Une délibération d'engagement de la démarche de révision de PCET en PCAET a été prise le 9 novembre 2017. La présente délibération vient ainsi l'actualiser et préciser les modalités d'élaboration et de concertation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a par ailleurs signé son Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique en mars 2022. L'articulation entre CTRTE et PCAET est recherchée pour mettre ces outils au service de la transition écologique du territoire.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PCAET

L'élaboration du PCAET doit respecter les modalités prévues aux articles L. 229-26, R. 229-51 à 56 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 4 août 2016, relatif au plan climat-air-énergie territorial. L'élaboration du PCAET se décline en plusieurs phases :

- Diagnostic et état des lieux climat air énergie territorial (état des lieux complet de la situation énergétique du territoire, estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques, estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone, analyse de la vulnérabilité du territoire).
- Stratégie Climat Air Énergie (définition d'objectifs chiffrés à la fois souhaitables, ambitieux et atteignables et ce, à court, moyen et long terme (2026, 2030, 2050)).
- Programme d'actions sur 6 ans. Il porte sur le patrimoine de l'EPCI, ses compétences et les actions portées par les acteurs du territoire (communes, partenaires).
- Dispositif de suivi, modalités de pilotage et d'évaluation.

Également, Le PCAET est soumis à une Évaluation Environnementale Stratégique qui sera menée en parallèle de l'élaboration du PCAET.

MÉTHODE DE TRAVAIL

• Gouvernance

Pour élaborer et mettre en œuvre le PCAET, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret définit la gouvernance suivante :

L'équipe projet : la démarche sera menée par les élus désignés au sein de la commission Énergie et par les techniciens de la direction de l'Aménagement du territoire.

Un comité de suivi (interne) : pour asseoir la transversalité du projet, il se composera du bureau communautaire, de l'équipe projet et des représentants des différentes directions de la collectivité.

Le comité de pilotage (externe) se composera : de l'équipe projet, du bureau communautaire, d'un représentant volontaire par commune du territoire du Grand Guéret, des partenaires institutionnels et financiers (ADEME, DREAL, DDT, Préfecture de la Creuse, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Creuse, SDEC 23, chambres consulaires) et de tout autre organisme compétent en matière de Climat Air Énergie au besoin.

• Modalités de concertation

L'information et la concertation des personnes publiques et du public est à prévoir et ce, dès la phase de diagnostic ; elle constitue un socle pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET. Au-delà de la dimension règlementaire, la mobilisation est nécessaire pour :

- une bonne appropriation des enjeux (partage du diagnostic),
- alimenter et enrichir la réflexion et les propositions,
- fédérer et faire s'engager les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions.

Tous les acteurs sont concernés : population locale, acteurs socio-économiques, élus, agents... avec l'enjeu d'associer les émetteurs de gaz à effet de serre, consommateurs, producteurs d'énergie, etc. Elle ne doit par ailleurs pas se limiter à la phase d'élaboration, mais aussi se poursuivre dans la mise en œuvre.

Cela se traduira a minima par :

- l'information de l'état d'avancement de la démarche (mise à disposition des documents du PCAET, partage du diagnostic, parution d'articles sur le site internet et le magazine du Grand Guéret) ;

- l'organisation d'ateliers de concertation et de temps dédiés (réunion publique, animations, temps de sensibilisation par exemple) pour favoriser la compréhension des enjeux, alimenter les échanges et les propositions.

- **Accompagnement du Grand Guéret dans sa démarche d'élaboration du PCAET**

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret fera appel à un prestataire pour l'accompagner dans l'élaboration de son PCAET.

Le prestataire proposera un appui méthodologique sur la démarche et la concertation (co-animation des réunions), un apport d'expertise technique, notamment sur l'élaboration du plan d'actions pour un PCAET efficient (en termes d'impact et au regard des moyens mobilisables), la mise à disposition d'outils pour l'appropriation et l'expression du plus grand nombre et la réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Pour cela, une mise en concurrence est envisagée, en vue de confier à un opérateur économique par marché public la prestation suivante : Élaboration du PCAET (du PCET au PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le montant prévisionnel de ce marché à venir s'élève à 30 000 € TTC.

Cette opération se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires. Les dépenses devraient être étalées comme suit :

Année	2022 (trimestre 4)	2023	2024 (trimestre 1)
Montant	5 000 €	20 000 €	5 000 €

Par ailleurs, pour réaliser la 1^{ère} étape du PCAET, c'est-à-dire l'état des lieux air-énergie-climat, le territoire peut s'appuyer sur les données recueillies par l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat). Créée par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses missions sont fondées sur l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine.

Afin de disposer des données détaillées, une convention de partenariat avec l'AREC est envisagée. La convention, ci-annexée, comprend l'adhésion et la réalisation du profil territorial Énergie et Gaz à Effet de Serre pour un montant de 4 750 €.

Le budget correspondant est inscrit au budget 2022 (plan climat).

- **Calendrier prévisionnel**

Diagnostic : 6 mois.

Élaboration de la stratégie et du programme d'actions : 9 mois.

Les présentes modalités d'élaboration et de concertation ont été vues et validées en commission énergie du 17 mai 2022.

Au regard de ces éléments, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **de renouveler l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans l'élaboration et la réalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial selon les modalités d'élaboration et de concertation exposées ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat),**

- de lancer la consultation relative à l'élaboration du PCAET (du PCET au PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, dont le marché y afférant ainsi que tous les actes liés à son exécution,
- d'effectuer les imputations budgétaires suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Code Gestionnaire	Objet	Montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	011	611	0746	Contrats de prestations de services	30 000 €

4-4-2. ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) (Délibération n°162/22 du 24/06/22 - 3. Domaines et patrimoine - 3.5. autres actes de gestion du domaine public)

L'Agglomération a approuvé lors du Conseil Communautaire du 21/09/2021 par délibération n° 222/21, son schéma de développement des énergies renouvelables. Celui-ci affirme notamment la volonté de l'agglomération de développer environ 50ha de parc photovoltaïque au sol, en priorité sur des terrains non agricoles et dégradés.

Dans ce cadre, elle souhaite qu'un parc photovoltaïque au sol soit construit sur des terrains situés à Champs Blancs à Sainte-Feyre, en face de l'école de conduite française. Conformément aux objectifs de l'agglomération, ce terrain est situé sur une zone d'activité (classé AUi en très grande majorité) et a vocation à être urbanisé. Ce choix est également en accord avec les objectifs de nos partenaires que sont la DDT et la CDPENAF.

Le terrain visé comprend 8 parcelles cadastrales (voir plan annexé) et mesure 15,04 hectares. 11,06 hectares appartiennent à l'agglomération et 3,98 hectares appartiennent à un propriétaire privé, M. PEYNOT, agriculteur à Sainte-Feyre. L'ensemble est majoritairement constitué de prairies. Un ruisseau traverse le terrain du sud au nord. Un taillis est présent en partie sud du terrain sur environ 3 hectares.

Selon les premières estimations, ce site pourrait être équipé d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 9.6 Mwc et produirait chaque année 11 GWh d'électricité soit 13,8% de l'électricité consommée sur notre territoire. Ce projet augmentera ainsi notre taux d'autosuffisance électrique de 22% (actuel) à 35,8%.

Promesse de bail emphytéotique

Les parcelles de terrain (terrains en nature de pré, terre et bois-taillis) concernées par le bail emphytéotique sont cadastrées section ZP n° 2, 3, 4, 5, 6 et 8, d'une surface totale de 11 ha 05 a 92 ca, sises sur Sainte-Feyre. Elles appartiennent à la Communauté d'Agglomération, ne sont pas aménagées et font partie de son domaine privé. La signature du bail emphytéotique n'est ainsi pas soumise à la procédure de mise en concurrence prévue par les dispositions de l'article L 2122-1-1 et R 1311-2 du code général de la propriété des personnes publiques (jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux n° 19BX03590 du 2 Novembre 2021 qui ne l'applique qu'au domaine public).

Malgré cela, plusieurs entreprises nous ont contacté, car elles étaient intéressées par le terrain. Au vu de leurs offres, 2 dossiers ont été présentés en Commission à l'issue de laquelle il a été

décidé de confier ce projet à la SEM « ELINA ». Son offre, d'un très bon niveau technique et financier a en plus, la particularité d'être portée par des investisseurs locaux (Creuse et Haute-Vienne).

Afin de pouvoir lancer ce projet, la SEM ELINA souhaite que l'agglomération lui signe une promesse de bail. Le projet de promesse de bail négocié avec Elina et notre notaire est joint en annexe. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Promesse d'une durée de 4 ans
- Indemnité d'immobilisation de 66€/ha/an (le temps des études)
- Bail à venir d'une durée de 40 ans pour un loyer de 6 000€/ha/an

France Domaine a émis un avis indiquant que la redevance annuelle envisagée à 6000 €/ ha n'appellait pas d'observations de sa part (cf. pièce jointe).

Vu les articles L 451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles L 5211-3 et L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France Domaine du 2 juin 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. VELGHE ne participant pas au vote, décident :

- **d'approuver le projet de promesse de bail entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la SEM « ELINA »,**
- **d'autoriser M. le Président à signer la présente promesse de bail.**

5- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

5-1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. François BARNAUD

5-1-1. ZONE D'ACTIVITÉS DE CHAMPS BLANCS SUR LA COMMUNE DE SAINTE-FEYRE : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « ROSARTH » (Délibération n°163/22 du 24/06/22 - 3. Domaine et patrimoine-3.5. Autres actes de gestion du domaine public 3.5.5. autres : délibérations et arrêtés)

Lors du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021, il a été décidé d'autoriser la cession de la parcelle ZA n°312, sur la zone d'activités « Champs Blancs » à Sainte-Feyre, d'une superficie de 7010 m², à la « SCI ROSARTH » au prix de 15 € hors taxes le m², soit un montant total hors taxes de 105 150 €. Le montant de la TVA sur marge est de 2145,06 €.

Le compromis de vente a été signé le 17 février 2022. La signature de l'acte de vente doit intervenir au plus tard, le 17 août 2022.

Le service France domaine a estimé le 12 avril 2021, la valeur vénale de la parcelle à 12,75 € HT/m² (cf pièce jointe).

Le prix de vente a été fixé à 15 euros HT/m², et ce, pour les raisons suivantes :

- la localisation attractive de la parcelle cadastrée section ZA 312, par rapport à l'activité proposée par l'acquéreur ;
- les caractéristiques de la parcelle ;
- la phase de négociation avec l'entreprise, réalisée par le Vice-Président en charge du développement économique.

Le permis de construire a été obtenu par la SCI le 11 octobre 2021. Le prêt a également été obtenu le 18 mai 2022.

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
ZA	Fonctionnement	70	7015	907/0706		105 150 € HT

Les conditions suspensives du compromis de vente étant levées, il peut être proposé au Conseil Communautaire de conclure l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la cession de la parcelle ZA n°312, sur la zone d'activités « Champs Blancs » à Sainte-Feyre, d'une superficie de 7 010 m², à la « SCI ROSARTH » au prix de 15 € hors taxes le m², à la SCI « ROSARTH » soit un montant total hors taxes de 105 150 €,**
- **de fixer le montant de la TVA sur marge à 2145,06 €,**

ET

- **d'autoriser M. François BARNAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique à signer l'acte de vente et tous les actes liés à ce dossier.**

5-1-2. CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ A SAINT-LAURENT SUITE A LA LEVÉE D'OPTION D'ACHAT DE LA SCI PROXIMA (Délibération n°164/22 du 24/06/22 - 3. Domaine et patrimoine-3.5. Autres actes de gestion du domaine public 3.5.5. autres : délibérations et arrêtés)

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a conclu le 28 février 2017, un contrat de crédit-bail immobilier avec la SCI « PROXIMA » sur la parcelle cadastrée section AD n° 190, sise au lieu-dit « Le Camp » sur la commune de Saint-Laurent, soit une surface de 25 a 30 ca. (cf. plan cadastral).

Ce contrat de crédit-bail immobilier porte sur un bâtiment artisanal composé d'un atelier d'une surface de 300 m² environ et un terrain attenant ; il a été conclu par acte notarié établi par l'étude de Maître CHAIX pour une durée de 8 ans à partir du 1^{er} janvier 2016, pour se terminer le 31 décembre 2023.

La SCI PROXIMA a levé par anticipation à la date du 30 avril 2022, l'option d'achat de cet ensemble immobilier, par courrier adressé à la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2022.

Conformément aux stipulations du contrat de crédit-bail immobilier, le prix de la vente par anticipation est égal au montant des redevances restant dues, jusqu'au terme du présent contrat, du montant de la TVA qui doit être reversée par le bailleur au Trésor Public, et du montant des droits de mutation, des honoraires et frais.

Le montant de la redevance restant dû est de 6895 € HT. Le montant de la TVA redevable au Trésor Public est de 1379 € TTC. Le prix de la vente sera donc de 8274 € TTC.

Le notaire en charge de l'acte de vente sera Maître Laurent CHAIX.

L'imputation budgétaire de cette opération sera affectée sur les crédits suivants :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Immobilier Entreprise	Fonctionnement	77	7788	9065 /0735		6895€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la cession de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée section AD n° 190, sise sur la commune de Saint-Laurent au profit de la SCI PROXIMA, pour un prix de 6895 € HT, soit 8274 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge du Développement économique à signer l'acte de vente.**

5-1-3. AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES (Délibération n°165/22 du 24/06/22 - 8. Domaines de compétences par thèmes - 8.4. Aménagement du territoire)

Un nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aide aux entreprises (SRDEII) va être approuvé par le Conseil Régional le 20 juin 2022. Afin de permettre à l'ensemble des parties de voter la nouvelle convention SRDEII en cohérence et en compatibilité avec le nouveau schéma, la convention signée entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, signée le 17 décembre 2018, qui devait initialement s'achever le 1^{er} juillet 2022, peut être prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

En conséquence, l'article 4 de la convention initiale sur la durée de la convention est modifié par avenant joint en annexe comme suit : « la présente convention prendra fin le 31 décembre 2023 ».

Afin d'éviter tout vide juridique pour les interventions économiques au titre de L1511-2/L1511-7 et L1511-3 du CGCT, il est nécessaire d'autoriser M. le Président de l'Agglomération du Grand Guéret à signer le présent avenant.

Cette prolongation jusqu'au 31 décembre 2023, doit laisser le temps à la Région de rédiger et de voter la nouvelle convention à signer entre les deux parties, issue du nouveau schéma. Pour mémoire, ce nouveau schéma à adopter en juin sera suivi de l'arrêté préfectoral et du nouveau règlement d'intervention de la Région des aides aux entreprises (adoption au plus tard en décembre 2022). Par la suite, la nouvelle convention pourra être votée par la Région Nouvelle-Aquitaine et soumise aux partenaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver l'avenant joint en annexe;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant .**

5-1-4. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL ET IMMATERIEL A DESTINATION DES ENTREPRISES DU GRAND GUERET (Délibération n°166/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.4. Interventions économiques)

La commission développement économique qui s'est réunie le 8 juin 2022, souhaite mettre en place un nouveau dispositif d'aides à l'investissement matériel et immatériel, pour favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises localisées sur le Grand Guéret. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) conclue avec la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 17 décembre 2018.

Seraient éligibles :

- Les investissements immatériels en lien avec la transformation numérique,
- Les investissements matériels de production et les dépenses liées aux frais d'aménagements de locaux directement liés à l'activité,

L'acquisition de matériel d'occasion est autorisée.

Seraient notamment éligibles les bénéficiaires suivants :

- Les créateurs et repreneurs d'entreprises.
- Les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers.,
- Les entreprises commerciales et de services inscrites au registre du commerce et des sociétés.
- Les entreprises non sédentaires, qu'elles soient commerciales ou artisanales, qui exercent sur le territoire communautaire et dont le siège social se situe sur le territoire du Grand Guéret.
- Les auto-entrepreneurs justifiant d'une activité principale non ponctuelle, sur une période d'un an et fournissant les justificatifs de qualification et d'assurances professionnelles.
- Les groupements d'entreprises et de producteurs.
- Les entreprises agricoles engagées dans une stratégie de circuits courts (production, transformation et distribution locale).

Les dépenses éligibles devront être comprises entre 3 000 € HT et 10 000 € HT.

Pour les investissements en lien avec la transformation numérique, l'aide correspondrait à 50 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 €.

Pour les investissements matériels de production et dépenses liées aux frais d'aménagement de locaux et acquisition de matériel d'occasion, l'aide correspondrait à 30 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 3 000 €.

Ce nouveau règlement, applicable du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, mobiliserait dans un premier temps, une enveloppe budgétaire maximale de 37 600 €, votée lors du budget primitif 2022, pour les dossiers déposés entre le 1^{er} juillet 2022 et le 15 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le règlement d'attribution de l'aide à l'investissement matériel et immatériel aux entreprises du territoire ;
- d'approuver la convention relative au soutien aux investissements matériels et immatériels à destination des entreprises du Grand Guéret ;
- d'approuver le formulaire de demandes « aide à l'investissement matériel et immatériel » ;

- de déléguer l'instruction des demandes à la Commission de Développement Economique et Enseignement Supérieur ;
- d'autoriser M. le Vice-Président en charge du Développement Economique, à signer les notifications aux entreprises bénéficiaires.

5-2- TOURISME ET SPORTS NATURE

5-2-1. ACCORD LOCAL DE PARTENARIAT EN VUE DE L'INSTALLATION ET DU MAINTIEN D'UN CIRCUIT VTT XCO EN FORET DOMANIALE DE CHABRIERES (23) SUR LE CANTON DE PIERRE LA GROSLE (Délibération n°167/22 du 24/06/22 – 3. Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Cet accord local de partenariat entre l'Office National des Forêts et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'inscrit dans le cadre de l'obtention du label « Terre de jeux » par l'agglomération et du label « centre de préparation aux jeux » par la ville de Guéret, délivrés par l'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024.

En accord avec ses partenaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est chargée de la mise en place et de l'entretien d'une piste VTT cross-country olympique (VTT XCO). Cette piste sera mise à disposition d'équipes étrangères, dans le cadre de leur préparation aux jeux Olympiques de Paris 2024. Elle sera également le support de diverses épreuves de tous niveaux, ainsi que d'entraînements et accessible gratuitement à tous les pratiquants de VTT.

Pour des raisons de sécurité, de responsabilité ou de bonne cohabitation entre les différents usagers de la forêt, la pratique du VTT implique d'encadrer et de canaliser les cyclistes sur des parcours définis et appropriés. Le tracé retenu se situe en **Forêt Domaniale de CHABRIERES**, propriété de l'État, ainsi qu'en forêt communale de GUERET, sur le site dit de Pierre la Grosle (cf. plan en annexe).

Cet accord local de partenariat avec l'ONF vise ainsi à :

- Définir et localiser le circuit VTT XCO à usage permanent.
- Établir les responsabilités, droits et devoirs de chacune des parties signataires du présent accord local.
- Fixer les règles de gestion des équipements spécifiques à la pratique du VTT.
- Et
Définir les bonnes pratiques permettant de préserver les milieux forestiers et les équipements.

Les parcelles concernées font partie du domaine privé de l'Etat et sont gérées par l'ONF, sans distraction du régime forestier.

L'autorisation est accordée pour 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2022 et concerne les équipements suivants :

- Circuit VTT XCO et ses obstacles (pierriers, tremplins...) autorisés et identifiés sur le plan joint.

L'accord est conclu à titre gratuit et les deux parties s'obligent mutuellement à maintenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et à s'informer mutuellement de toute difficulté rencontrée dans l'exploitation du site.

Le projet d'accord local de partenariat est joint en annexe.

Le service sport nature assurera l'entretien du circuit et de son balisage au même titre que l'ensemble des circuits du site VTT FFC des Monts de Guéret. Une vigilance particulière sera exercée sur ce circuit, en concertation étroite avec les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le présent accord local de partenariat ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer l'accord local de partenariat avec l'O.N.F.**

5-2-2. CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION ET UTILISATION DU CIRCUIT VTT XCO DE CHABRIERES ET DU LOCAL TECHNIQUE SUR LE CANTON DE PIERRE LA GROSLE (Délibération n°168/22 du 24/06/22 - 3. Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obtention par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret du label « Terre de jeux » et par la ville de Guéret du label « centre de préparation aux jeux » délivrés dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024.

Pour améliorer les conditions d'accueil des pratiquants, la Communauté d'Agglomération a réalisé un local technique rattaché au circuit VTT XCO, mais dont l'objet est de permettre également aux usagers de la forêt de bénéficier de services sur le site.

Cette convention vise ainsi à :

- Définir et localiser le circuit VTT XCO, à usage permanent.
- Définir l'usage et localiser le local technique.
- Établir les responsabilités, droits et devoirs de chacune des parties signataires de la présente convention.
- Fixer les règles de gestion des équipements spécifiques à la pratique du VTT.
- Et définir les bonnes pratiques permettant de préserver les milieux forestiers et les équipements.

Pour l'utilisation du circuit, Creuse Oxygène s'engage à respecter les termes de l'accord local de partenariat à signer entre l'ONF et la Communauté d'Agglomération et notamment à fournir en amont le calendrier des manifestations sur le site, et à ne pas modifier le circuit sans l'accord préalable de ces deux organismes.

Par ailleurs, en contrepartie de la mise à disposition gratuite du local à l'association Creuse Oxygène, cette dernière s'engage à entretenir l'équipement, compte tenu de sa présence très régulière (plusieurs fois par semaine) sur le site.

L'accès au local de nettoyage des VTT sera réservé aux groupes de vététistes accueillis sur le territoire et notamment à Tremplin Nature. Creuse Oxygène assurera l'accueil de ces groupes.

Pour les autres usagers du local, lors de manifestations ponctuelles, les organisateurs devront solliciter l'accord de l'Agglomération du Grand Guéret via le service sport nature.

Il est rappelé que le bâtiment est entièrement autonome en énergie et que la station de lavage des VTT est alimentée par les eaux de pluies, via une cuve de 6m³.

Cette convention est conclue pour trois ans et pourra être reconduite après accord des parties.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver la présente convention ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer la convention.**

5-2-3. TARIFS DES SPORTS NATURE (Délibération n°169/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.10. Divers)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

La commission tourisme et sports de nature, réunie le 31 mai 2022, propose de faire évoluer les tarifs des sports nature pour :

- Tenir compte de l'application de la TVA à 20% sur l'ensemble des tarifs, à l'exception du parc aventure de Chabrières et de la Tyrolienne Géante de Jouillat, pour lesquelles une TVA à 10% s'applique.
- Tenir compte de l'inflation.
- Adapter certains tarifs aux pratiques constatées sur d'autres sites sports nature.

Ainsi, il est proposé la nouvelle grille suivante de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023

Activités accompagnées et/ou encadrées (durée environ 2h) Séance assurée à partir de 6 personnes	2022	2023
Randonnée VTT 7-17 ans avec location VTT	12 €	14 €
Randonnée VTT 7 - 17 ans sans location VTT	8 €	10 €
Randonnée VTT adultes avec location VTT	14 €	16 €
Randonnée VTT adultes sans location VTT	10 €	12 €
Canoë 7 - 17 ans	8 €	14 €
Canoë adultes	10 €	16 €
Escalade 7 - 17 ans	7 €	14 €
Escalade adultes	7 €	16 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses 7 - 17 ans	5 €	7 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses adultes	5 €	8 €
Descente canoë accompagnée en rivière à partir de 8 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	12 €	14 €
Descente canoë en autonomie Glénic - Jouillat à partir de 8 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	10 €	12 €

Groupes - 10 personnes minimum	2022	2023
VTT - Canoë - escalade (y compris matériel) 7 - 17 ans	10 €	12 €
VTT - canoë - escalade (y compris matériel) adultes	10 €	14 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses 7 - 17 ans	5 €	6 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses adultes	5 €	7 €
Mise à disposition d'un animateur par heure	26 €	27 €
Mise à disposition d'un animateur par jour (7h max)	156 €	162 €
Location VTT	2022	2023
VTT adulte 1/2 journée	10 €	12 €
VTT adulte journée	14 €	16 €
VTT adulte 2 jours	24 €	28 €
VTT adulte semaine (7 jours)	72 €	84 €
VTT enfant 1/2 journée	5 €	8 €
VTT enfant journée	7 €	12 €
VTT enfant 2 jours	12 €	16 €
VTT enfant semaine (7 jours)	35 €	48 €
VTT électrique 1/2 journée	22 €	24 €
VTT électrique journée	34 €	36 €
VTT électrique 2 jours	54 €	56 €
VTT électrique semaine	162 €	165 €
VTT groupe adulte (à partir de 10) par VTT 1/2 journée	7 €	10 €
VTT groupe adulte (à partir de 10) par VTT journée	9 €	14 €
PORTE-BEBE à fixer sur un vélo par jour	4 €	4 €
PORTE-VELO pour 3 vélos par jour	6 €	6 €
Livraison à partir de 4 VTT /par VTT aller	5 €	6 €
Livraison à partir de 4 VTT / par VTT aller - retour		9 €
Pas de livraison en dehors du Grand Guéret		
Caution VTT : 300 € - Caution VTT Enduro ou VTT Electrique : 2000 €		

Location matériel nautique	2022	2023
Kayak 1 place 1/2 heure	5 €	6 €
Kayak 1 place 1 heure	7 €	8 €
Canoë 2-3 places 1/2 heure	7 €	8 €
Canoë 2-3 places 1 heure	10 €	12 €
Paddle 1/2 heure	5 €	6 €
Paddle 1 heure	7 €	8 €
Pédalo 2 places 1/2 heure	7 €	8 €
Pédalo 2 places 1 heure	10 €	12 €
Pédalo 4 places 1/2 heure	10 €	12 €
Pédalo 4 places 1 heure	15 €	16 €
Barque 1-3 places sans moteur 1 heure	10 €	12 €
Barque 1-3 place sans moteur journée	30 €	32 €
Barque 1-3 place avec moteur 1h	15 €	16 €
Barque 1-3 places avec moteur journée (6h max)	45 €	48 €
Caution barque avec moteur : 600€		

ANIMATIONS BASES DE LOISIRS	2022	2023
Animation Swin Golf, tir à l'arc ou autres	5 €	6 €
Mini golf	3 €	3 €
Location balles, disc et cannes Swin Golf, raquette de tennis et balles, perte de balle golf	3 €	3 €
Casse ou perte Club de Golf	80 €	80 €
Casse ou perte raquette de tennis	30 €	30 €
Tyrolienne 1 passage	10 €	10 €
Tyrolienne 2 passages (utilisable par plusieurs personnes)	16 €	16 €
Carte 5 passages (utilisable par plusieurs personnes)	35 €	35 €
Pass Sensation Grimp' (1 accès Glénic' Grimp + 1 accès tyrolienne Géante Jouillat)	15 €	16 €
Pass Sensation Canoë' Grimp (les Sensations XXL avec la grimpe à Glénic, la descente en canoë entre Glénic et Jouillat puis la tyrolienne Géante) et Pass Sensation Grimp+ (1 accès Glénic' Grimp + Tyrolienne Géante + Parc	25 €	26 €

Parc Aventure de Chabrières	2022	2023
Filet (3-7 ans)	gratuit	gratuit
Parcours jaune	10 €	11 €
Parcours vert (+ jaune)	14 €	15 €
Parcours bleu (+ vert + jaune)	16 €	17 €
Parcours jaune + Parc animalier	16 €	17,50 €
Parcours vert + parc animalier	20 €	21,50 €
Parcours bleu + parc animalier	22 €	23,50 €
Groupes - 15 personnes minimum		
Parc aventure - de 12 ans	8 €	9 €
Parc aventure 12 ans et +	12 €	13 €
Parc aventure + parc animalier - de 12 ans	14 €	15,50 €
Parc aventure + parc animalier 12 ans et +	19 €	20,50 €
SAE de Glénic	2022	2023
Accès Glénic'Grimp par personne	7 €	8 €
Abonnement Glénic'Grimpe 10 entrées	50 €	60 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver ces tarifs pour 2023.

5-2-4. TARIFS DU PARC ANIMALIER (Délibération n°170/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.10. Divers)

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

La commission tourisme et sports de nature, réunie le 31 mai 2022, propose de faire évoluer les tarifs du Parc Animalier des Monts de Guéret pour :

- Tenir compte de l'inflation.

Ainsi, il est proposé la grille suivante de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	2022	2023
Individuels		
Adultes	12,50 €	13 €
Enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	9 €	9,50 €
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Groupes (20 personnes minimum avec 1 gratuité par tranche de 20 et pour les chauffeurs de car)		
Adultes	11,50 €	12 €
Enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	8 €	8 €
Tarif Famille - 2 adultes et 3 enfants	Gratuit pour le 3 ^{ème} enfant	Gratuit pour le 3 ^{ème} enfant
Scolaires		
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH de la Communauté d'Agglomération	4,50 €	5 €
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH hors agglomération du Grand Guéret	6,50 €	7 €
Collèges et Lycées	8,50 €	9 €
Supplément module pédagogique ou activité manuelle	3,50 €	4 €
Pass et Abonnements		
Pass annuel loup nominatif adultes	35 €	37,50 €
Pass annuel loup nominatif enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	25 €	27,50 €
Carnet d'abonnement CE adultes (10 entrées non nominatives et sans date de validité)	110 €	115 €
Carnet d'abonnement CE enfants de 4 à 17 ans	85 €	90 €
Passeport intersites adultes	11,50 €	12 €
Passeport intersites enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situations de handicap	8 €	8,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix, Mme BOIRON votant contre, décident d'approuver ces tarifs pour 2023.

5-2-5. TAXE DE SEJOUR 2023 (Délibération n°171/22 du 24/06/22 - 7. Finances locales - 7.2. Fiscalité)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Créée par la loi du 13 avril 1910 pour les communes et étendue aux EPCI en 1999, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des collectivités et a vocation à participer au financement des actions mises en œuvre en faveur du développement touristique local.

La Communauté d'Agglomération a décidé de sa mise en place en 2007.

Taxe non fiscale, elle est collectée par les hébergeurs pour le compte de la collectivité. Son encaissement est ensuite réalisé par le Comptable des Finances Publiques.

Pour 2023, la commission tourisme qui s'est réunie le 31 mai 2022, propose d'opérer une augmentation sur l'ensemble des montants, à l'exception de la taxe de séjour pour les terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles.

Conformément à la loi de finance 2021 :

- Les délibérations concernant la taxe de séjour doivent être adoptées avant le 1^{er} juillet pour être applicables au 1^{er} janvier suivant.
- Pour les hébergements sans classement ou en attente de classement, soumis à la taxation proportionnelle, les tarifs obtenus sont depuis le 1^{er} janvier 2021, plafonnés au tarif le plus élevé adopté par la collectivité, en l'occurrence celui voté pour les palaces.
- Pour les hébergements soumis au régime forfaitaire (aucun sur notre territoire), les assemblées délibérantes ont maintenant la faculté d'adopter un abattement allant jusqu'à 80%.

Pour rappel, plusieurs catégories de personnes sont exemptées de plein droit de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

La taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental vient s'ajouter au tarif voté par l'EPCI. Le montant total à charge du client est donné à titre informatif. L'EPCI ne délibère que sur le montant de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'adopter les montants de la taxe de séjour 2023 pour le Grand Guéret.**

